



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Session ordinaire 2013-2014

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE



D/2014/4686/16

La rédaction du Rapport d'activités 2013-2014 a été clôturée le 14 novembre 2014.
Cette version papier retrace les grandes lignes de la période écoulée.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.lachambre.be

Photos: Inge Verhelst (Chambre des représentants)

Chambre des représentants de Belgique
Session ordinaire 2013-2014



RAPPORT D'ACTIVITÉS

I. La Chambre des représentants	7
A. Composition politique de la Chambre (situation au 09.01.2014)	9
1. L'hémicycle	9
2. Modifications pendant la session 2013-2014	10
B. Carte sociologique de la Chambre	10
C. Les femmes à la Chambre	11
D. Les organes de gestion	11
1. Le Bureau	11
2. Le Collège des questeurs	13
3. Conférence des présidents	13
4. Les commissions et leurs présidents	14
II. La Chambre des représentants et ses activités	17
A. Les activités de la Chambre en chiffres	19
B. Le budget de l'État	23
Introduction	23
Lois budgétaires pour 2013-2014	24
C. Le Travail législatif	25
Impact de la politique budgétaire de l'Union européenne	25
La sixième réforme de l'État	27
Projets de loi et propositions en chiffres	30
Comité parlementaire chargé du suivi législatif	31
D. Le contrôle parlementaire	32
Rapports déposés en exécution d'une loi	32
Le contrôle parlementaire en chiffres	33
III. La Chambre des représentants et la scène internationale	35
A. La Chambre des représentants et l'Union européenne	37
Introduction	37
1. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne	38
2. La Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires (COSAC)	39
3. Conférence interparlementaire pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)	40
4. Conférence interparlementaire prévue par l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire	41
5. Comité d'avis fédéral pour les questions européennes	42
6. Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens	43

B. Diplomatie Parlementaire.	44
1. Délégations et ambassadeurs étrangers reçus par le Président de la Chambre.	44
2. Missions à l'étranger sous la direction du Président de la Chambre.	45
3. Délégations étrangères et ambassadeurs reçus par la commission des Relations extérieures	45
4. Missions de députés.	45
5. Missions d'observation des élections à l'étranger.	47
C. Aperçu des protocoles de partenariat.	47
D. La Chambre et les assemblées parlementaires internationales.	48
IV. La Chambre des représentants et son fonctionnement	49
A. Organigramme des services de la Chambre	51
B. Le bâtiment Forum	52
C. Mesures d'économies.	53
D. Le Protocole de coopération du 25 septembre 2012.	56
V. La Chambre et la commémoration de la Première Guerre mondiale	57
8 mai 2014 – Avant-première du parcours thématique : « Le Parlement durant la Grande guerre »	59
3 août 2014 - Pièce de théâtre « Albert, douze heures de grâce »	59
VI. La Chambre des représentants et les citoyens.	61
A. Publications	63
B. Visites guidées.	65
C. Portes ouvertes.	67
15 novembre 2013 - La Fête du Roi	67
D. Citoyenneté.	67
E. Colloques et journées d'études.	68
F. Présentations de livres.	69
G. Expositions.	69
H. Autres événements.	69
VII. In memoriam	71
Anciens députés.	73



I. La Chambre des représentants

A. Composition politique de la Chambre (situation au 09.01.2014)

I. L'HÉMICYCLE



2. MODIFICATIONS PENDANT LA SESSION 2013-2014

Démissions

Ancien membre & date démission		Remplacé par
Stefaan DE CLERCK 08.10.2013	CD&V	Bercy SLEGERS 08.10.2013

Remplacement d'un membre du gouvernement fédéral (art. 50 de la Constitution)

Était membre du gouvernement fédéral		Remplacement à la Chambre des représentants
Hendrik BOGAERT depuis le 05.12.2011	CD&V	Roel DESEYN du 07.12.2011 au 15.12.2011
		Bercy SLEGERS du 15.12.2011 au 08.10.2013
		Gerda MYLLE depuis le 08.10.2013

B. Carte sociologique de la Chambre

Cette liste est faite sur la base des renseignements donnés par les membres. Le fait qu'un membre déclare appartenir à une catégorie professionnelle déterminée ne signifie pas qu'il exerce encore cette profession.

Diplômes

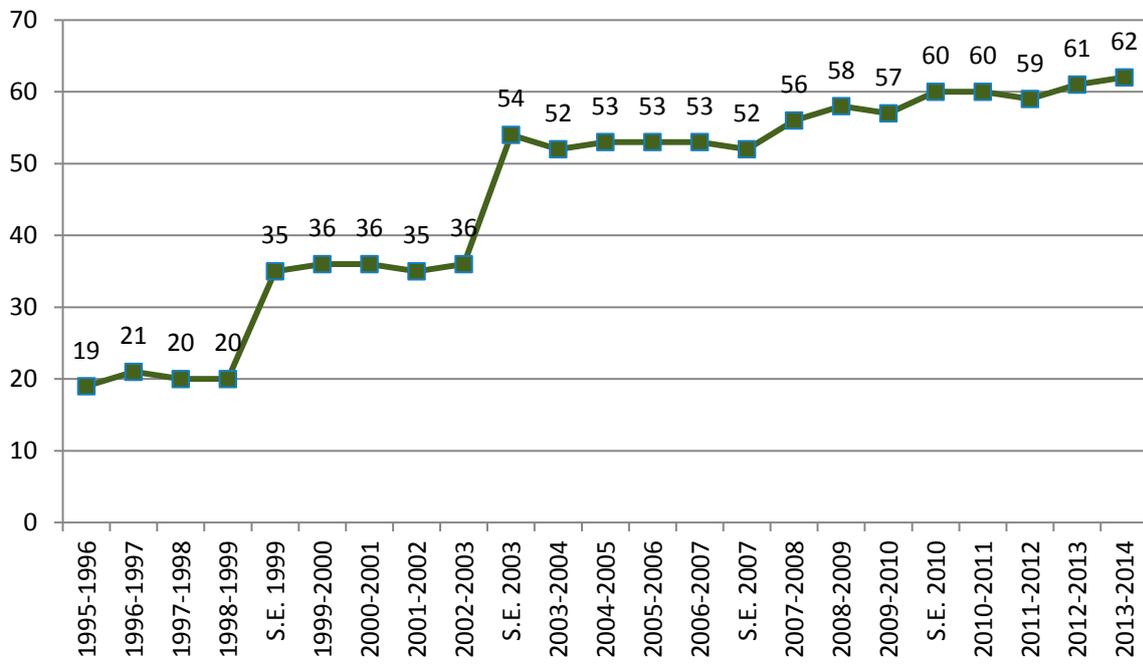
Enseignement universitaire	109	Enseignement secondaire	14
Enseignement supérieur non-universitaire	27	Sans diplôme	--

Catégories professionnelles

Employés	57	Indépendants	15
Professions libérales	35	Sans	7
Enseignement	16	Journalistes	1
Fonctionnaires	18	Ouvriers	1

C. Les femmes à la Chambre

Évolution du nombre de membres féminins depuis 1995



D. Les organes de gestion

I. LE BUREAU

Composition

Au début de chaque session, les membres du Bureau sont élus par l'assemblée plénière parmi les membres de la Chambre.

Le Bureau se compose:

- du président;
- de cinq vice-présidents au plus;
- de quatre secrétaires au plus;
- des présidents de groupes politiques reconnus comptant plus de 12 membres (assimilés aux vice-présidents);
- des présidents de groupes politiques reconnus comptant moins de 12 membres (assimilés aux secrétaires);
- de l'ancien ou des anciens Président(s) de la Chambre.

Rapport d'activités

Lors de la session ordinaire 2013-2014, le Bureau était composé comme suit:

Président de la Chambre:M. André Flahaut;
1^{er} vice-président:.....M. Ben Weyts;
2^e vice-présidente:.....Mme Sonja Becq;
Vice-présidents de la Chambre:Mme Corinne De Permentier, M. Jean-Marc Delizée et
M. Siegfried Bracke.

Secrétaires de la Chambre:.....M. Bart Somers;
.....M. Dirk Van der Maelen;
.....M. Filip De Man;
.....M. Wouter De Vriendt (jusqu'au 14 novembre 2013)
.....Mme Meyrem Almaci (depuis le 14 novembre).

Anciens présidents de la Chambre:M. Herman De Croo;
M. Patrick Dewael.

Présidents de groupes politiques comptant plus de 12 membres:

N-VA:M. Jan Jambon;
PS:M. André Frédéric;
MR:M. Daniel Bacquelaire;
CD&V:.....M. Raf Terwingen;
sp.a:Mme Karin Temmerman;
Ecolo-Groen:M. Stefaan Van Hecke;
Open Vld:M. Patrick Dewael.

Présidents des groupes politiques comptant moins de 12 membres:

VB: Mme Barbara Pas;
cdH: Mme Catherine Fonck.

Depuis le 26 mai 2014, la composition du Bureau est modifiée. Il est composé dorénavant:

- du président;
- de trois vice-présidents;
- de membres du Bureau.

Compétences

Organe dirigeant de la Chambre, le Bureau a une compétence générale de gestion. Il arrête les statuts des membres, du personnel et des organes de la Chambre. Il nomme et révoque les membres du personnel.

2. LE COLLÈGE DES QUESTEURS

Composition

Conformément à l'article 170 du Règlement de la Chambre, « six représentants au plus remplissent les fonctions de questeur. Ils sont nommés, au scrutin de liste, de la même manière que le Bureau, pour le terme de deux ans ».

Pour la 53e législature, la Chambre a décidé de désigner quatre questeurs:

Mme Colette Burgeon (PS), présidente;
M. Gerald Kindermans (CD&V);
Mme Sarah Smeyers (N-VA);
Mme Jacqueline Galant (MR).

Compétences

Les compétences du Collège des questeurs sont régies par l'article 171 du Règlement de la Chambre. Il est notamment chargé de toutes les mesures relatives aux bâtiments, au matériel, au cérémonial et aux dépenses de la Chambre. Il établit en outre le projet de budget de l'assemblée et soumet au Bureau des propositions concernant la nomination et la révocation du personnel de la Chambre.

L'article 171 prévoit également la possibilité pour le Bureau de déléguer au Collège des décisions qui sont de la compétence du Bureau.

Les décisions prises dans le cadre de cette délégation doivent répondre à des conditions strictes (par ex. le respect du cadre fixé par le Bureau, le respect des dispositions statutaires, ...) et sont soumises au Bureau pour ratification.

Depuis le 26 mai 2014, le Collège des questeurs est remplacé par le Comité de gouvernance.

Le Comité de gouvernance se compose:

- de trois vice-présidents;
- de deux membres du Bureau.

Le Comité de gouvernance est chargé de la préparation des décisions du Bureau, en particulier en ce qui concerne le personnel, les bâtiments, le matériel et les dépenses de la Chambre, ainsi que du suivi de l'exécution de ces décisions.

Le Comité de gouvernance établit le projet de budget et le projet de comptes de la Chambre et les soumet à la commission de la Comptabilité.

3. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Composition

La Conférence des présidents comprend le président et les vice-présidents de la Chambre, le président et un membre de chaque groupe politique et les anciens présidents de la Chambre qui siègent à la Chambre. Les présidents des commissions permanentes peuvent y être entendus.

Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents. Le Premier Ministre peut y assister ou y déléguer un de ses collègues.

Rapport d'activités

Compétences

Sans préjudice de ses compétences spécifiques, la Conférence des présidents dispose d'une compétence générale en ce qui concerne le calendrier de la session, l'organisation des travaux de l'assemblée plénière, la coordination des travaux de l'assemblée plénière avec ceux des autres organes de la Chambre et des travaux de ces organes entre eux, les délégations de la Chambre et les adresses émanant de la Chambre.

La Conférence des présidents ne procède pas par votes. Cet organe organise les travaux de la Chambre.

4. LES COMMISSIONS ET LEURS PRÉSIDENTS

Commissions permanentes*	Présidence
Commission des Affaires sociales	Yvan Mayeur (PS)
Commission de la Défense nationale	Filip De Man (Vlaams Belang)
Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	Liesbeth Van der Auwera (CD&V)
Commission des Finances et du Budget	Georges Gilkinet (Ecolo-Groen)
Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld)
Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	Siegfried Bracke (N-VA)
Commission de la Justice	Sarah Smeyers (N-VA) (jusqu'au 30 novembre 2012) Kristien Van Vaerenbergh (N-VA) (depuis le 1 ^{er} décembre 2012)
Commission chargée des problèmes de Droit commercial et économique	Sophie De Wit (N-VA)
Commission des Relations extérieures	François-Xavier de Donnea (MR)
Commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	André Flahaut (PS)
Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la société	Hans Bonte (sp.a) (jusqu'au 19 décembre 2012) Maya Detiège (sp.a) (depuis le 9 janvier 2013)
Commissions spéciales*	Présidence
Commission parlementaire de concertation	André Flahaut (PS)
Commission de la Comptabilité	André Flahaut (PS)
Commission de Contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques	André Flahaut (PS)
Commission des Naturalisations	Georges Dallemagne (cdH)

Commission des Pétitions	Christian Brotcorne (cdH)
Commission des Poursuites	Stefaan De Clerck (CD&V)
Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire	André Flahaut (PS)
Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de police	André Flahaut (PS)
Commission Achats militaires	Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen)
Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen	David Geerts (sp.a)
Commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Eglise	Karine Lalieux (PS)
Commission spéciale Climat et Développement durable	André Flahaut (PS)
Commission spéciale chargée du suivi des missions à l'étranger (du Sénat)	Francis Delpérée (cdH) Sénateur
Commission spéciale de suivi chargée d'examiner la crise financière	Herman De Croo (Open Vld)
Commission parlementaire mixte chargée de la réforme fiscale	André Flahaut (PS)

Comités d'avis*	Présidence
Comité d'avis pour l'Émancipation sociale	Valérie Déom (PS) (jusqu'au 14 avril 2013) Karine Lalieux (PS) (depuis le 23 avril 2013)
Comité d'avis chargé de Questions européennes	André Flahaut (PS)
Comité d'avis des questions scientifiques et technologiques	Steven Vandeput (N-VA)
Comité parlementaire chargé du Suivi législatif	Patrick Dewael (Open Vld)

Sous-commissions*	Présidence
Sous-commission de la commission des Finances et du Budget 'Cour des Comptes'	Philippe Goffin (MR)
Sous-commission Sécurité Nucléaire	Willem-Frederik Schiltz (Open Vld)

Groupes de travail*	Présidence
Groupe de travail Fonds belge pour la sécurité alimentaire	Patrick Moriau (PS) (jusqu'au 5 mai 2013) Christophe Lacroix (PS) (depuis le 6 mai 2013)
Groupe de travail en vue de l'examen de l'équilibre linguistique à l'armée	Bert Maertens (N-VA)
Groupe de travail Propositions de résolution	François-Xavier de Donnea (MR)
Groupe de travail Partis politiques	Joseph George (cdH)

* Les commissions permanentes

Etant donné la difficulté de mener un débat technique au sein d'une assemblée de 150 parlementaires, le président de la Chambre renvoie les projets et les propositions de loi aux commissions, qui procèdent à un premier examen des textes et font ensuite rapport à l'assemblée plénière. C'est également là que des questions orales peuvent être posées aux ministres.

* Les commissions spéciales

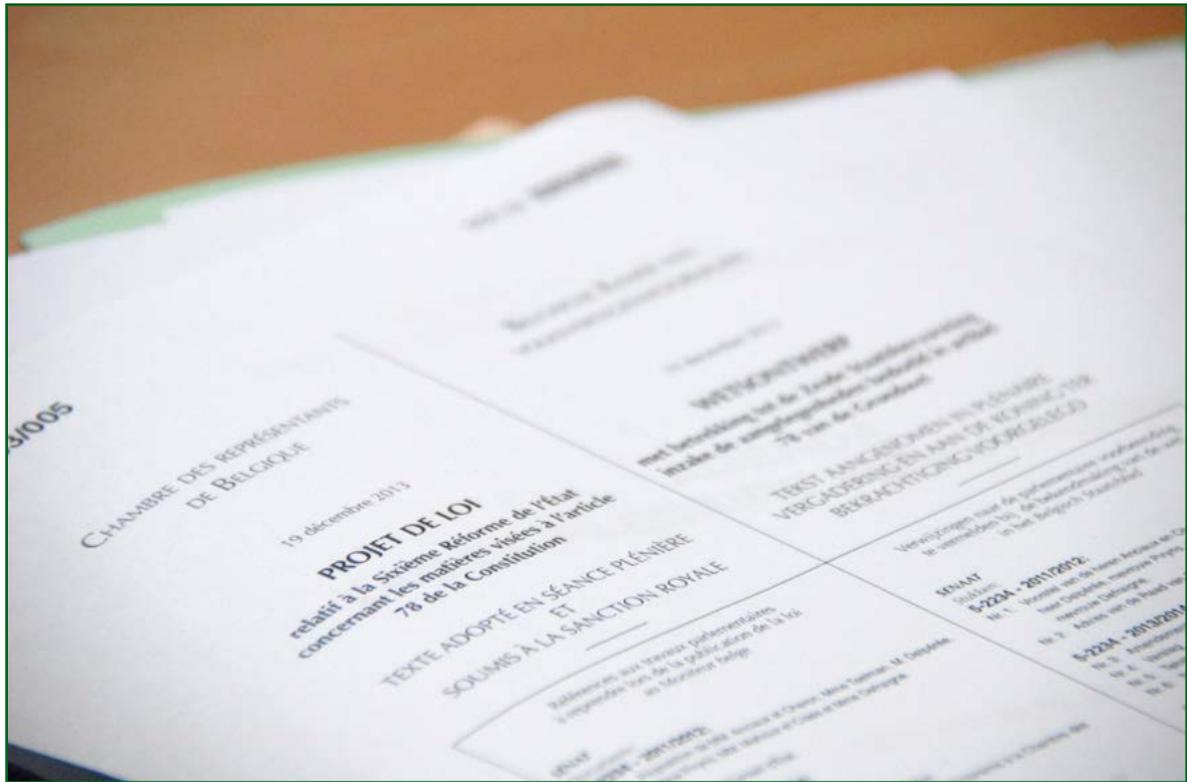
Les commissions spéciales sont investies d'une mission de contrôle spécifique ou sont instituées pour examiner un problème déterminé. Elles peuvent être temporaires ou permanentes.

* Les comités d'avis

Les comités d'avis rendent un avis à l'assemblée plénière ou à d'autres commissions mais ne votent pas les projets ou propositions de loi.

* Les sous-commissions et les groupes de travail

Les commissions peuvent proposer de créer des sous-commissions et groupes de travail. Les sous-commissions ne peuvent cependant être créées qu'avec l'accord de la Conférence des présidents, qui en détermine la composition et les compétences sur proposition de la commission. Les sous-commissions et groupes de travail font rapport à la commission qui a pris l'initiative de les créer.



II. La Chambre des représentants et ses activités

A. Les activités de la Chambre en chiffres

DURÉE DES SESSIONS: ÉVOLUTION DEPUIS 1991-1992

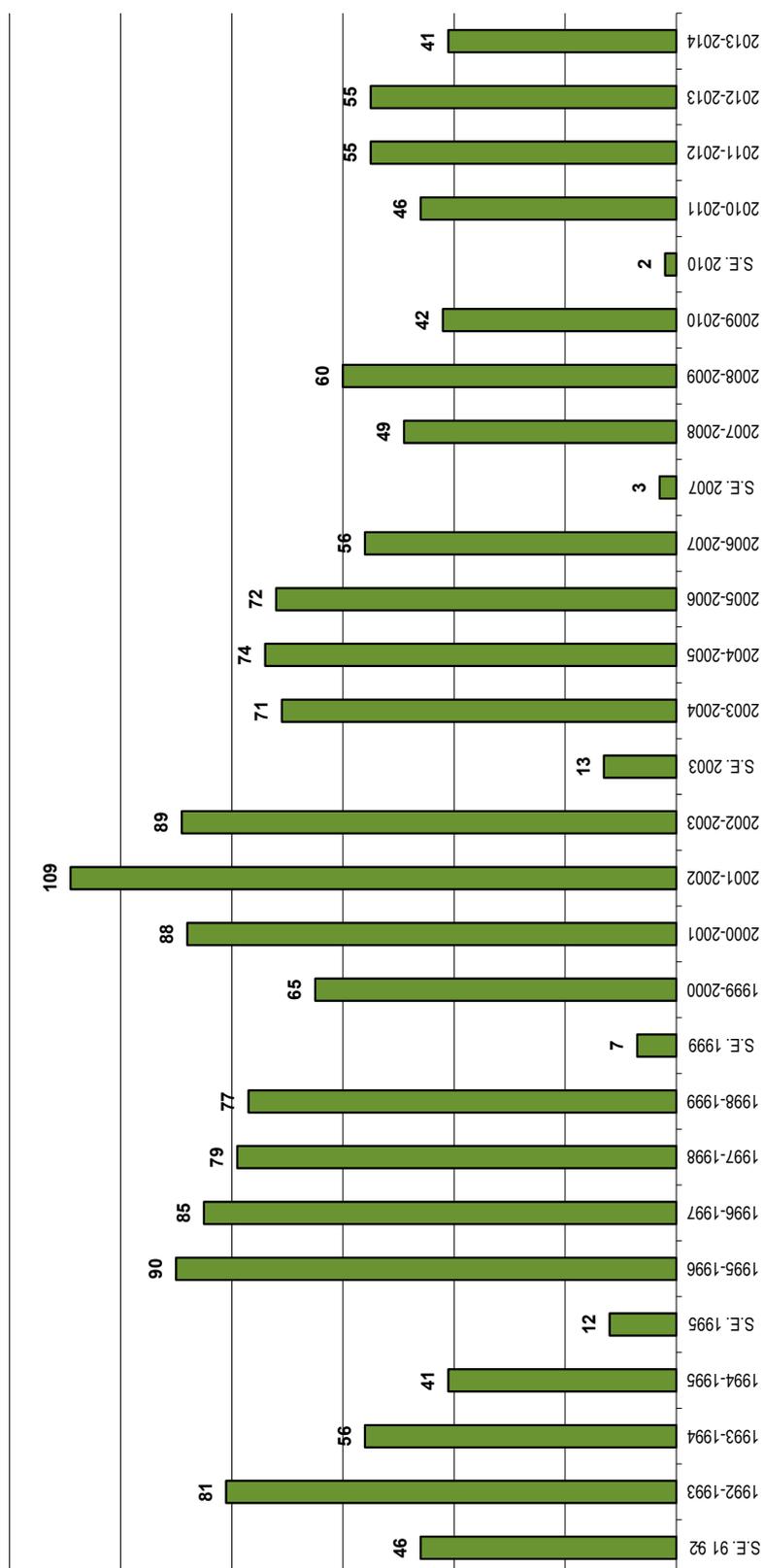
Une **session ordinaire** est la période annuelle pendant laquelle la Chambre se réunit. Elle commence le deuxième mardi d'octobre (début de l'année parlementaire) et se termine en général le dimanche à minuit précédant le deuxième mardi d'octobre de l'année suivante.

On parle de **session extraordinaire** lorsque la Chambre est dissoute prématurément et que des élections législatives ont eu lieu. La Chambre nouvellement élue se réunit alors en session extraordinaire pour le reste de la session en cours.

Période		Durée des sessions (en jours)
S.E. 1991-1992	16 décembre 1991 au 12 octobre 1992	301
1992-1993	13 octobre 1992 au 11 octobre 1993	363
1993-1994	12 octobre 1993 au 10 octobre 1994	363
1994-1995	11 octobre 1994 au 12 avril 1995	183
S.E. 1995	8 juin 1995 au 9 octobre 1995	123
1995-1996	10 octobre 1995 au 7 octobre 1996	363
1996-1997	8 octobre 1996 au 12 octobre 1997	369
1997-1998	14 octobre 1997 au 12 octobre 1998	363
1998-1999	13 octobre 1998 au 5 mai 1999	204
S.E. 1999	6 mai 1999 au 11 octobre 1999	158
1999-2000	12 octobre 1999 au 9 octobre 2000	363
2000- 2001	10 octobre 2000 au 8 octobre 2001	363
2001-2002	9 octobre 2001 au 7 octobre 2002	363
2002-2003	8 octobre 2002 au 10 avril 2003	184
S.E. 2003	5 juin 2003 au 13 octobre 2003	130
2003-2004	14 octobre 2003 au 11 octobre 2004	363
2004-2005	12 octobre 2004 au 10 octobre 2005	363
2005-2006	11 octobre 2005 au 9 octobre 2006	363
2006-2007	10 octobre 2006 au 2 mai 2007	204
S.E. 2007	28 juin 2007 au 8 octobre 2007	102
2007-2008	9 octobre 2007 au 13 octobre 2008	370
2008-2009	14 octobre 2008 au 12 octobre 2009	363
2009-2010	13 octobre 2009 au 7 mai 2010	206
S.E. 2010	6 juillet 2010 au 11 octobre 2010	97
2010-2011	12 octobre 2010 au 10 octobre 2011	363
2011-2012	11 octobre 2011 au 8 octobre 2012	363
2012-2013	9 octobre 2012 au 7 octobre 2013	363
2013-2014	8 octobre 2013 au 28 avril 2014	202

SÉANCES PLÉNIÈRES

Évolution depuis 1991-1992



	Déposés				Adoptés			
	Projets (¹)	Propositions (²)	Propositions de révision de la Constitu- tion	Propositions et projet de déclaration de révision de la Constitution	Projets (¹)	Propositions (²)	Propositions de révision de la Constitu- tion	Propositions et projet de déclaration de révision de la Constitution
2013-2014	258	174	40	6	302	65	42	1

(¹) Projets déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

(²) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

	Nombre de réunions
2013-2014	12

La commission délibère et décide conformément aux règles fixées par la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les loi coordonnées sur le Conseil d'État, ainsi que par son règlement d'ordre intérieur.

Statistiques par commission – session ordinaire 2013-2014

Commissions	2013-2014	
	Nombre de réunions publiques	Nombre de réunions à huis clos
Commission des Affaires sociales	36	
Commission de la Défense nationale	12	
Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	35	1
Commission des Finances et du Budget	53	
Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	37	1
Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	55	
Commission de la Justice	58	
Commission chargée des problèmes de Droit commercial et économique	5	
Commission des Relations extérieures	27	
Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	38	
Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	17	
Commission de la Comptabilité	5	
Commission des Naturalisations		4
Commission des Pétitions	1	
Commission des Poursuites		2

Commissions	2013-2014	
	Nombre de réunions publiques	Nombre de réunions à huis clos
Commission du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire	2	
Commission de contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques	2	
Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police		4
Suivi législatif	2	
Commission parlementaire de Concertation		12
Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen	3	
Commission spéciale « Climat et Développement durable »	1	
Commission spéciale chargée du Suivi des missions à l'étranger (Sénat) - Délégation de la Chambre		3
Commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église	2	
Commission spéciale de suivi chargée d'examiner la crise financière	5	
Commission parlementaire mixte chargée de la réforme fiscale	6	
Commission parlementaire mixte « Circonscription électorale fédérale »	6	
Réunion commune de la commission des Relations extérieures et de la commission de la Défense nationale	1	
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Finances et du Budget	1	
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission de la Défense nationale	1	
Réunion commune de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique, de la commission de la Défense nationale, de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques et de la commission de la Justice	1	
Comité d'avis pour l'Émancipation sociale	9	
Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes	5	
Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques	3	
Sous-commission de la commission des Finances et du Budget « Cour des comptes »	1	
Sous-commission « Sécurité nucléaire »	4	
Groupe de travail « Partis politiques »		2
Groupe de travail « Propositions de résolution »	1	1
Groupe de travail « Fonds belge pour la Sécurité alimentaire »	2	
TOTAL	437	30

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS : ÉVOLUTION DEPUIS LA LÉGISLATURE 1991-1995

	Nombre de réunions de commissions publiques	Nombre de réunions de commission à huis clos
Lég. 1991-1995	1109	1063
Lég. 1995-1999	2451	752
Lég. 1999-2003	2758	424
Lég. 2003-2007	2640	299
Lég. 2007-2010	1901	255
S.E. 2010	8	7
2010-2011	746	109
2011-2012	673	86
2012-2013	624	64
2013-2014	437	30

B. Le budget de l'État

INTRODUCTION

Les règles budgétaires concernant la Chambre des représentants sont reprises dans une brochure éditée par la Chambre «Précis des règles budgétaires à usage parlementaire» disponible sur le site web de la Chambre (rubrique publications).

En résumé, la procédure est la suivante :

«Le gouvernement soumet deux projets de loi (un projet pour les recettes et un projet pour les dépenses) à l'approbation de la Chambre des représentants. Les documents budgétaires doivent être déposés à la Chambre au plus tard le 15 octobre (de l'année précédant l'année budgétaire).

Les ministres doivent en outre transmettre leur note de politique générale aux membres de la Chambre au plus tard le 31 octobre. Ces documents de nature informative ne sont pas soumis au vote.

Les membres de la Chambre doivent se prononcer sur les deux projets de loi au plus tard le 31 décembre (de l'année qui précède l'année budgétaire). Toutefois, aucune sanction n'est liée au respect de cette échéance, si ce n'est que le vote du budget conditionne la perception des impôts, l'émission des emprunts ainsi que les dépenses publiques.

Le budget des recettes (budget des Voies et Moyens) n'est examiné que par la commission des Finances et du Budget, en présence des ministres du Budget et des Finances.

Le budget des dépenses (budget général des Dépenses), ainsi que les notes de politique générale sont examinés dans chaque commission permanente, en présence du ministre compétent. Il est ensuite fait rapport (oralement ou par écrit) à la commission des Finances et du Budget.

Enfin, après le vote final en commission des Finances et du Budget, les deux budgets sont examinés en séance plénière. Des amendements peuvent être déposés à chaque étape de la procédure (avis des commissions permanentes, commission des Finances et du Budget et séance plénière).»

«Si le budget général des Dépenses n'est pas voté ou n'a pas été voté en temps utile (c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre de l'année $x - 1$), le gouvernement dépose à la Chambre des représentants un projet de loi ouvrant des crédits provisoires.»

«Lorsque le budget des Voies et Moyens n'est pas adopté ou n'a pas été adopté en temps utile (c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre de l'année $x - 1$), le gouvernement dépose un projet de loi de finances à la Chambre des représentants. Outre une première tranche de crédits provisoires pour les dépenses, un tel projet de loi contient deux articles essentiels du budget des Voies et Moyens (autorisation en matière d'impôts et autorisation en matière d'emprunts).»

LOIS BUDGÉTAIRES POUR 2013-2014

Fin décembre 2012, le gouvernement a déposé le budget de 2013 :

- Loi du 4 mars 2013 contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2013 ;
 - Loi du 4 mars 2013 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013.
- DOC 53 2521 et 2522/2013-2013

Dans le courant de l'année parlementaire 2012-2013 la Chambre a également adopté un ajustement du Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2013 ainsi qu'un premier ajustement du Budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2013 :

- Loi du 1^{er} juillet 2013 ajustant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2013 ;
- Loi du 24 juin 2013 contenant le premier ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013.

DOC 53 2769 en 2770/2012-2013

Dans le courant de l'année parlementaire 2013-2014, la Chambre a adopté un deuxième ajustement du Budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2013 :

- Loi du 26 février 2014 contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2013.

Fin octobre 2013, le gouvernement a déposé le budget de 2014 :

- Loi du 19 décembre 2013 contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2014 ;
- Loi du 19 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2014.

Dans le courant de l'année parlementaire 2013-2014, la Chambre a adopté un premier ajustement du Budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2014 :

- Loi du 10 avril 2014 contenant le premier ajustement du Budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2014.

C. Le Travail législatif

IMPACT DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Historique

Le Traité de Maastricht (1992) a mené à l'introduction de l'euro en tant que monnaie unique pour les États membres de la zone euro (aujourd'hui au nombre de 18). L'objectif a été d'emblée de transformer le marché unique européen en une Union économique et monétaire. Le Traité de Maastricht comprend des critères permettant de mesurer la convergence monétaire et économique des États membres, entre autres un déficit budgétaire annuel n'excédant pas 3% du PIB et une dette publique s'élevant à 60% du PIB ou évoluant dans cette direction.

Le Pacte de stabilité et de croissance (1997) instaura des procédures permettant de pérenniser la discipline budgétaire dans la zone euro.

Il y a, d'une part, le volet préventif (règlement (CE) n° 1466/97) qui règle le contrôle des budgets des États membres (via une procédure de *peer pressure*). Chaque année, les États membres soumettent au Conseil et à la Commission européenne un programme de stabilité (pays de la zone euro) ou un programme de convergence (autres États membres).

Il y a, d'autre part, le volet correctif (règlement (CE) n° 1467/97), qui règle la procédure en cas de déficit excessif (*excessive deficit procedure*, EDP).

Le six-pack

Ce paquet de six actes législatifs européens (5 règlements et une directive) est entré en vigueur le 13 décembre 2011 pour tous les États membres. Ces six actes modifient notamment les deux règlements relatifs au Pacte de stabilité et de croissance. Les règles du déficit maximal de -3% du PIB et d'un taux d'endettement maximal de 60% du PIB sont maintenues mais les mesures de contrôle et les règles de discipline budgétaires ont été considérablement renforcées, laissant aux États une marge de manœuvre beaucoup plus réduite en la matière.

Pour ce qui est du volet préventif, la Commission européenne examine chaque année le respect du six-pack par les États membres de l'Union. Si le déficit budgétaire est supérieur à un objectif budgétaire à moyen terme (*Medium Term Objective – MTO*) défini dans un plan de stabilité déposé par les États auprès de la Commission, celle-ci formule dans un premier temps un avertissement à l'État fautif (qui doit être ratifié par le Conseil à une majorité qualifiée des voix). Le Conseil peut accorder un délai de cinq mois à un État membre pour se mettre en règle. Si l'État membre n'y donne pas suite, le Conseil peut, à une majorité qualifiée inversée, imposer une sanction sous la forme de la constitution d'un dépôt producteur d'intérêt (pouvant aller jusqu'à 0,2% de son PIB).

Pour ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, l'objectif à moyen terme est la constitution d'un excédent budgétaire structurel (c'est-à-dire hors mesures à effet unique et indépendamment des variations conjoncturelles) fixé actuellement à 0,75% du PIB. Pour ce faire, elle doit améliorer son solde structurel de + 0,5% du PIB par an (calculé en moyenne sur trois ans).

Une nouveauté du six-pack est l'obligation imposée aux États membres dont la dette publique est supérieure à 60% du PIB de ramener effectivement leur taux d'endettement à la norme prévue en l'espace de 20 ans. Chaque année, il s'agit de réduire d'un 20^e l'écart entre le taux d'endettement et la norme de 60% du PIB. Ainsi, la Belgique doit par exemple réduire annuellement sa dette de 2% du PIB. Une période de transition de 3 ans est cependant prévue pour un État sortant de la période de défi-

cit excessif. Durant cette période, l'État doit réaliser des progrès suffisants dans la réduction du taux d'endettement.

Le volet correctif (EDP) demeure inchangé pour ce qui concerne les critères (déficit public de -3% du PIB et endettement maximum de 60% du PIB ou se réduisant à raison d'un 20^e de l'écart susmentionné) mais il durcit les sanctions. Un État membre européen qui serait dans une telle situation et qui ne prendrait pas les mesures pour se mettre en règle, devra constituer un dépôt de 0,2% de son PIB sur un compte bloqué et cette somme peut éventuellement devenir une véritable amende (de 0,2 à 0,5% du PIB).

Une grande innovation du six-pack est l'instauration d'une procédure visant à suivre et à corriger également les déséquilibres macroéconomiques, en plus des déséquilibres budgétaires, sur la base de dix critères.

Le two-pack

Fin novembre 2011, la Commission européenne a présenté deux nouveaux règlements (472/2013 et 473/2013) afin de renforcer la discipline budgétaire et le monitoring des pays membres de la zone euro qui présentent des problèmes financiers (qui font l'objet d'une EDP). Ces règles sont entrées en vigueur le 30 mai 2013 mais ne s'appliquent qu'aux dix-huit pays de la zone euro.

Le two-pack oblige les pays de la zone euro à soumettre chaque année leur projet de budget pour approbation à la Commission européenne pour le 15 octobre, avant même que le parlement du pays concerné ne l'ait adopté. La Commission européenne formule un avis et peut demander d'y apporter des modifications.

Formellement, cet avis n'est pas contraignant et respecte la compétence des parlements nationaux, qui doivent finalement adopter le budget. Le non-respect de ces recommandations peut jouer comme circonstance aggravante pour juger de l'ouverture d'une procédure de déficit excessif. Dans ce cas, l'État membre peut se voir infliger, par la Commission européenne, une amende pouvant aller jusqu'à 0,5% du PIB.

Le pacte budgétaire (fiscal compact)

Le fiscal compact (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire - TSCG) ou Pacte budgétaire est un nouveau traité intergouvernemental conclu entre les États membres de l'Union européenne (tous les États membres sauf le Royaume-Uni et la Tchéquie), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La Belgique a ratifié ce Traité par la loi du 18 juillet 2013 (Moniteur belge du 7 avril 2014).

Tous les États membres signataires doivent avoir transposé la « règle d'or » (poursuite d'un objectif d'équilibre budgétaire structurel) dans leur Constitution et/ou leur législation pour le 1^{er} janvier 2014 (art. 3 du TSCG). Cette règle oblige la Belgique, vu son taux d'endettement élevé, à réaliser un léger excédent budgétaire.

Afin d'appliquer la « règle d'or » en Belgique, un accord de coopération a été signé au sein du Comité de concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées (13 décembre 2013). Cet accord prévoit un mécanisme de coordination entre les diverses composantes afin d'atteindre les objectifs budgétaires (loi du 10 avril 2014, adoptée par la Chambre le 13 mars 2014).

Il fixe une nouvelle procédure pour la mise à jour du programme de stabilité : le Comité de concertation définit l'objectif budgétaire global des pouvoirs publics et décide de la répartition des objectifs entre les diverses entités fédérale et fédérées.

Le semestre européen

Le semestre européen cadre les procédures découlant du Pacte de stabilité et de croissance dans un calendrier. Il s'applique à tous les États membres européens. Il vise à promouvoir l'échange d'informations, ainsi que la mise en place d'une planification commune sur les plans budgétaire et macroéconomique entre les États membres de l'Union européenne.

Le cycle budgétaire (pour le budget de l'année x) se déroule en grandes lignes comme suit :

- novembre ($x-2$) : publication des prévisions annuelles de croissance par la Commission européenne ;
- avril ($x-1$) : présentation par les États membres de leur programme de stabilité et de croissance et de leur programme national de réforme (e.a. objectifs en matière sociale) à la Commission européenne et publication du « *Medium term fiscal plan* » ;
- juin ($x-1$) : recommandations de la Commission européenne à chaque État membre ;
- juillet ($x-1$) : avis stratégiques du Conseil européen des ministres à chaque État membre ;
- 15 octobre ($x-1$) : présentation du projet de budget des États membres à la Commission européenne et dépôt du projet de budget de l'État fédéral à la Chambre ;
- 30 novembre ($x-1$) : recommandations de la Commission européenne aux États membres ;
- 31 décembre ($x-1$) : date ultime pour l'adoption du budget par la Chambre.

Suivi parlementaire

Conformément à l'article 7.3 du Règlement (UE) n° 473/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les États membres de la zone euro, le parlement d'un État membre peut demander que la Commission européenne lui présente son avis sur le projet de budget.

Afin d'assurer le suivi du Pacte budgétaire (fiscal compact), une conférence interparlementaire spécifique (Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne) a été créée (article 13 du TSCG). Cette Conférence se réunit deux fois par an dans le pays qui assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Étant donné qu'en Belgique, les entités fédérées sont également impliquées dans la réalisation des objectifs budgétaires, la délégation parlementaire belge est composée d'un représentant par assemblée parlementaire (donc 7 membres).

LA SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT

Cette session a vu la concrétisation finale de la Sixième Réforme de l'État par l'adoption des modifications constitutionnelles et législatives suivantes :

- Révision du 6 janvier 2014 de la Constitution. Insertion d'un article 39bis dans la Constitution, DOC 53K2966
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 143 de la Constitution, DOC 53K2967
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 142 de la Constitution, DOC 53K2969
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 43 de la Constitution, DOC 53K3161

- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 44 de la Constitution, DOC 53K3162
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 46 de la Constitution, DOC 53K3163
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 64 de la Constitution, DOC 53K3164
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 67 de la Constitution, DOC 53K3165
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 68 de la Constitution, DOC 53K3166
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 69 de la Constitution, DOC 53K3167
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 70 de la Constitution, DOC 53K3168
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 71 de la Constitution, DOC 53K3169
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 72 de la Constitution, DOC 53K3170
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 119 de la Constitution, DOC 53K3171
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 56 de la Constitution, DOC 53K3172
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 57 de la Constitution, DOC 53K3173
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 100 de la Constitution, DOC 53K3174
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 74 de la Constitution, DOC 53K3175
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 77 de la Constitution, DOC 53K3176
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 78 de la Constitution, DOC 53K3177
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 75 de la Constitution, DOC 53K3178
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 76 de la Constitution, DOC 53K3179
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 79 de la Constitution, DOC 53K3180
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 80 de la Constitution, DOC 53K3181
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 81 de la Constitution, DOC 53K3182
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 82 de la Constitution, DOC 53K3183
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 167 de la Constitution, DOC 53K3184
- Révision du 6 janvier 2014 de la Constitution. Insertion d'un article 39ter dans le Titre III de la Constitution, DOC 53K3193
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 65 de la Constitution, DOC 53K3194
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 117 de la Constitution, DOC 53K3195
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 118, § 2, de la Constitution, DOC 53K3196
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 123, § 2, de la Constitution, DOC 53K3197
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 5, alinéa 2, de la Constitution, DOC 53K3204
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 11 bis de la Constitution, DOC 53K3205
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 41 de la Constitution, DOC 53K3206
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 162 de la Constitution, DOC 53K3207
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 170, § 3, de la Constitution, DOC 53K3208
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 23 de la Constitution afin de garantir le droit aux allocations familiales, DOC 53K3209
- Révision du 6 janvier 2014 de la Constitution. Insertion d'un article 135bis dans la Constitution, DOC 53K3210
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 144 de la Constitution, DOC 53K3211
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 151, § 1er, de la Constitution, DOC 53K3212
- Révision du 6 janvier 2014 de l'article 180 de la Constitution, DOC 53K3213
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 portant modification de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle et de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, en vue de permettre l'organisation de consultations populaires régionales, DOC 53K2968
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, DOC 53K2970
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences, DOC 53K2974
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 insérant un article 217quater et un article 217quinquies dans le Code électoral, DOC 53K3186

- Loi spéciale du 6 janvier 2014 modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, suite à la réforme du Sénat, DOC 53K3187
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 portant modification de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, en exécution des articles 118 et 123 de la Constitution, DOC 53K3198
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, DOC 53K3200
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 modifiant la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État et à compléter la législation électorale relative aux régions et aux communautés, suite à la réforme du Sénat, DOC 53K3190
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'État, DOC 53K3201
- Loi du 6 janvier 2014 relative au mécanisme de responsabilisation climat, DOC 53K2965
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, le Code électoral, la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen et la loi du 19 mai 1994 réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques, DOC 53K2972
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen et modifiant la loi du 19 mai 1994 réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques, DOC 53K2973
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant le Code électoral suite à la réforme du Sénat, DOC 53K3185
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone suite à la réforme du Sénat, DOC 53K3188
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'État, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, DOC 53K3189
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone et la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, en exécution des articles 118 et 123 de la Constitution, DOC 53K3199
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant diverses lois suite à la réforme du Sénat et portant diverses modifications en matière électorale, DOC 53K3191
- Loi du 6 janvier 2014 modifiant diverses lois suite à la réforme du Sénat, DOC 53K3192
- Loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'État concernant les matières visées à l'article 77 de la Constitution, DOC 53K3202
- Loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'État concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution, DOC 53K3203
- Loi du 6 janvier 2014 portant création d'une Commission fédérale de déontologie, DOC 53K3214
- Loi du 2 mai 2014 modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, DOC 53K3273

Rapport d'activités

PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS EN CHIFFRES

	Déposés				
	Projets de loi ⁽¹⁾	Propositions ⁽²⁾	Propositions de révision de la Constitution	Propositions et projet de déclaration de révision de la Constitution	Rapports
2013-2014	258	174	40	6	610

(1) Projets de loi déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

(2) Propositions de loi, de résolution, de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête.

Évolution depuis la législature 1991-1995

	Projets de loi			Propositions		
	Déposés	Adoptés	Rejetés Caduques Retirés	Déposées	Adoptées	Rejetées Caduques Retirées
Lég. 1991-1995	384	338	1	1157	157	163
Lég. 1995-1999	726	692	9	1297	195	169
Lég. 1999-2003	742	671	13	1483	218	273
Lég. 2003-2007	830	789	4	2048	169	322
Lég. 2007-2010	366	337	--	1929	107	154
S.E. 2010	1	--	--	3	--	--
2010-2011	97	77	1	1532	69	49
2011-2012	137	148	--	411	53	47
2012-2013	220	181	1	301	46	74
2013-2014	258	302	--	174	65	91

Évocation par le Sénat

Nombre de projets et propositions de loi évoqués par le Sénat (art. 78 de la Constitution)	
Lég. 1995-1999	129
Lég. 1999-2003	185
Lég. 2003-2007	166
Lég. 2007-2010	91
S.E. 2010	--
2010-2011	21
2011-2012	32
2012-2013	68
2013-2014	81

COMITÉ PARLEMENTAIRE CHARGÉ DU SUIVI LÉGISLATIF

Conformément à sa mission légale, le Comité parlementaire chargé du suivi législatif a, au cours de la session ordinaire 2013-2014, examiné les arrêts de la Cour constitutionnelle qui « ont une influence sur l'efficacité de l'ordonnement juridique ». Après analyse, il a transmis ceux-ci aux différentes commissions en les invitant à examiner avec le membre compétent du gouvernement les suites à y réserver. Il est à noter que cette mission porte non seulement sur les arrêts qui ont été prononcés durant la session en cours, mais également sur des arrêts rendus antérieurement (2011, 2012 et 2013) auxquels aucune suite appropriée n'a été donnée jusqu'ici. Le Comité s'est réuni à ce propos les 13 janvier et 24 février 2014. Lors de cette dernière réunion, un échange de vues a également eu lieu entre le Comité et les ministres qui, malgré des modifications de lois annoncées en exécution de certains arrêts, n'avaient déposé aucune initiative législative jusqu'alors.

Au cours de ces mêmes réunions, les rapports du Collège des procureurs généraux ont été examinés. Ceux-ci comprennent un relevé des lois qui ont posé des difficultés d'application ou d'interprétation pour les cours et tribunaux au cours de l'année judiciaire écoulée. Le rapport du procureur général près la Cour de cassation a été soumis directement aux commissions de la Justice de la Chambre et du Sénat.

Parallèlement, le Comité a poursuivi le traitement des requêtes introduites pendant la session en cours et la session précédente en vue d'évaluer des lois fédérales. En pratique, les requêtes sont inscrites une première fois à l'ordre du jour des réunions du Comité afin que celui-ci se prononce sur la recevabilité et sélectionne les dossiers qui seront examinés au fond. Les requêtes sélectionnées sont ensuite examinées par les services, puis réinscrites à l'ordre du jour; le Comité statuant ensuite sur les initiatives qui seront prises. Au cours de la période allant du jour où le Comité a débuté ses travaux relatifs aux requêtes en ouvrant le site web en vue de l'introduction de requêtes électroniques (le 29 avril 2013) et la fin de la 53^e législature, le Comité a reçu et examiné quatre-vingt-deux requêtes au cours des réunions des 10 juin et 15 juillet 2013 et des 13 janvier et 24 février 2014. Le Comité a entrepris les démarches suivantes dans le cadre du suivi des requêtes (source: rapport d'activités janvier 2013 – avril 2014 du Comité parlementaire chargé du suivi législatif – DOC 53 1969/3, 11-13):

- Dans 38 % des cas, le Comité a constaté d'emblée que la requête ne satisfaisait pas aux conditions de recevabilité prévues par la loi. Il a alors déclaré la requête irrecevable et clôturé le dossier.
- 35 % des dossiers ont été clôturés après examen au fond. Autrement dit, le Comité a évalué les dispositions légales contestées, et estimé sur la base des griefs invoqués par le requérant que l'on pouvait conclure qu'il n'était pas nécessaire de modifier la loi.
- 21 % des requêtes ont fait l'objet d'un renvoi vers une autre instance.
- Pour 3 % des requêtes, le Comité a décidé de rédiger une proposition d'initiative législative.
- 3 % des requêtes feront l'objet d'une évaluation approfondie.
- Concernant les dossiers qui ont fait l'objet d'un renvoi vers une autre instance, précisons que 56 % de ceux-ci ont été transmis au sein du Parlement fédéral. Ce type de renvoi est décidé lorsque le Comité constate que la disposition attaquée fait déjà l'objet de discussions au sein d'une autre commission de la Chambre des représentants ou du Sénat. Le Comité a également transféré quelques requêtes à la commission des pétitions de la Chambre des représentants (25 % des cas de renvoi). Il s'agissait de cas qui selon le Comité relevait davantage de la critique des options politiques du législateur, et donc du droit de pétition classique, que de l'évaluation telle que définie par la loi organique du Comité.
- Le Comité a également adressé une série de dossiers au ministre compétent (13 % des cas de renvoi).

- Enfin, le Comité a reçu quelques requêtes relatives à des matières transférées aux Régions dans le cadre de la Sixième réforme de l'État. Faute de temps, le Comité s'est trouvé dans l'impossibilité de procéder à l'évaluation des dispositions visées avant le transfert de compétence. Le Comité a dès lors décidé d'attirer l'attention des Régions concernées sur les griefs avancés par les requérants (6 % des cas de renvoi).

Le Comité a enfin adopté, conformément aux articles 8, 9 et 13 de la loi du 25 avril 2007 instaurant un Comité parlementaire chargé du suivi législatif, cinq propositions d'initiative législative (DOC 53 2580/002) qui ont donné lieu au dépôt de trois propositions de « loi réparatrice ». Ces propositions de loi ont toutes été adoptées par les Chambres législatives:

- loi du 5 mai 2014 visant à corriger plusieurs lois en matière de justice, Moniteur belge du 8 juillet 2014 (DOC 53 3531);
- loi du 5 mai 2014 visant à corriger plusieurs lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution, Moniteur belge du 8 juillet 2014 (DOC 53 3530);
- loi du 25 avril 2014 visant à corriger plusieurs lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution, Moniteur belge du 19 août 2014 (DOC 53 3098).

Le rapport d'activités janvier 2013 - avril 2014 du Comité parlementaire chargé du suivi législatif (DOC 53 1969/3) contient de plus amples informations sur les activités exercées par le Comité parlementaire au cours de la session ordinaire 2013-2014.

D. Le contrôle parlementaire

RAPPORTS DÉPOSÉS EN EXÉCUTION D'UNE LOI

Nombre de lois obligent des institutions publiques à déposer un rapport à la Chambre (rapport annuel, rapport de fonctionnement ou d'évaluation, rapport d'audit...).

Vous trouverez, ci-après, un aperçu du nombre de rapports déposés de 1999 jusqu'à présent.

Lég. 1999-2003	226	2010-2011	193
Lég. 2003-2007	708	2011-2012	201
Lég. 2007-2010	592	2012-2013	171
S.E. 2010	65	2013-2014	178

LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE EN CHIFFRES

Questions orales et écrites: évolution depuis la législature 1991-1995

	Questions orales en séance plénière	Questions orales en commission	Questions écrites
Lég. 1991-1995	975	--	8920
Lég. 1995-1999	1670	1857	10110
Lég. 1999-2003	1731	7961	8163
Lég. 2003-2007	1827	12149	11820
Lég. 2007-2010	1733	12914	19003
S.E. 2010	--	34	809
2010-2011	488	4146	4213
2011-2012	679	3954	6386
2012-2013	770	3729	5288
2013-2014	432	1955	2504

Interpellations: évolution depuis la législature 1991-1995

	Interpellations	
	En séance plénière	En réunion de commission publique
Lég. 1991-1995	213	1004
Lég. 1995-1999	202	1716
Lég. 1999-2003	109	1036
Lég. 2003-2007	32	816
Lég. 2007-2010	13	307
S.E. 2010	--	--
2010-2011	--	--
2011-2012	9	39
2012-2013	4	28
2013-2014	--	17

⁽¹⁾ Un gouvernement d'affaires courantes ne peut pas être interpellé.



III. La Chambre des représentants et la scène internationale



A. La Chambre des représentants et l'Union européenne

Depuis la création des Communautés européennes (Traité de Rome, 1957), le processus de décision européen est contrôlé par les moyens parlementaires traditionnels (examen de projets de loi transposant des directives européennes, questions et interpellations,...).

Un Comité d'avis chargé des Questions européennes a été créé en 1985 dans le but d'exercer un contrôle plus systématique et spécifique sur la politique européenne. Des comités spécialisés dans ces matières ont vu le jour dans la quasi-totalité des États membres des anciennes Communautés européennes. La Belgique s'est distinguée des autres États par son souci d'inclure également des membres belges du Parlement européen dans le Comité d'avis en vue de favoriser l'information mutuelle entre l'Europe et le Parlement national.

Dès le début, le Comité d'avis s'est spécialisé dans les grandes politiques européennes (problème de la transposition des directives européennes, lutte contre la fraude, fonds structurels européens, etc.).

Durant cette période, les parlements ont également pris de plus en plus conscience du «déficit démocratique» inhérent au processus de décision européen. De nombreux aspects échappaient à tout contrôle démocratique en raison du caractère autant hybride que complexe de ces procédures.

Cette prise de conscience a entraîné la mise en place d'une collaboration plus étroite sur le plan parlementaire. Le tout a été institutionnalisé à l'occasion de plusieurs conférences, notamment la COSAC (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union, 1990) et la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne (institutionnalisée dans les années 80).

Cette collaboration vise essentiellement à s'échanger des informations et de «bonnes pratiques» en vue de renforcer le contrôle sur le processus de décision européen (par le biais des gouvernements nationaux, sans que ces conférences ne deviennent des forums collectifs).

Si le traité européen initial excluait les parlements nationaux du processus législatif européen formel (par crainte d'un retour des tendances intergouvernementales), les modifications apportées ultérieurement au traité ont entraîné une reconnaissance de plus en plus nette du rôle des parlements nationaux et ont visé à reconnaître ces derniers comme des intermédiaires indispensables entre les institutions européennes et les citoyens.

Le Traité de Lisbonne (2009) reconnaît formellement le rôle des parlements nationaux, en particulier dans l'article 12 du TUE et dans deux protocoles annexés au traité.

L'instauration du contrôle de subsidiarité constitue la principale nouveauté en la matière. Cette prérogative parlementaire permet aux parlements nationaux de rejeter des propositions législatives de l'UE en cas de non-respect du principe de subsidiarité. Les europromoteurs (dans le cadre des commissions permanentes de la Chambre) jouent un rôle important à cet égard.

En 2012, une conférence interparlementaire spécifique a également vu le jour pour contrôler la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), conformément à l'article 10 du Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, annexé au Traité de Lisbonne.

La crise financière qui sévit actuellement en Europe a incité les décideurs à prendre une série de mesures budgétaires à l'échelle de l'Union européenne. Ces dernières nécessitent à leur tour la création de formes spécifiques de contrôle parlementaire. Ainsi, une conférence parlementaire spéciale a été créée dans le cadre du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (2012). Composée de représentants de l'ensemble des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne, cette conférence constitue un élément-clé pour garantir la légitimité démocratique dans le contexte d'une intégration accrue du cadre politique financier, budgétaire et économique.

Ces évolutions ont contribué à faire des parlements nationaux des maillons essentiels du processus décisionnel européen.

Dans les pages qui suivent, le lecteur trouvera un aperçu des activités développées par la Chambre dans le contexte que nous venons d'évoquer.

I. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Depuis 1999, une conférence annuelle a lieu, qui réunit les présidents des parlements nationaux des États membres et des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que le président du Parlement européen. Cette réunion a pour objectif d'examiner le rôle que les parlements nationaux peuvent jouer dans la construction de l'Union européenne. La conférence se déroule traditionnellement au Parlement du pays qui assurait la présidence du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre de l'année précédente.

La Conférence des présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue du dimanche 6 au mardi 8 avril 2014 inclus à Vilnius (Lituanie).

La conférence a débattu des thèmes suivants:

- Surmonter les conséquences de la crise économique et financière: rôle des parlements;
- Cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne: les leçons du contrôle de la subsidiarité dans les parlements;

- Coopération interparlementaire avec les pays du Partenariat oriental;
- Coopération interparlementaire dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Pour le rapport détaillé de cette réunion, voir Doc. Ch 53 3575/001).

2. LA CONFÉRENCE DES ORGANES SPÉCIALISÉS EN AFFAIRES COMMUNAUTAIRES (COSAC)

Cette conférence est organisée tous les semestres par le parlement du pays qui assure la présidence de l'Union européenne.

Y participent, des délégués des commissions parlementaires spécialisées en affaires européennes des pays membres, des États candidats, ainsi qu'une délégation du Parlement européen.

Le but de cette conférence est d'améliorer l'information et l'échange entre les parlements participants afin de renforcer le contrôle parlementaire dans le processus de décision européen.

Vilnius (Lituanie), 27 – 29 octobre 2013

Comme il s'agissait de la 50^e réunion de la conférence, M. Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères et cofondateur de la COSAC, s'est attardé sur la contribution de la conférence au renforcement de la coopération interparlementaire dans l'Union européenne.

Les thèmes suivants ont par ailleurs retenu l'attention et donné lieu à des échanges de vues:

- (1) les élections européennes en tant que plate-forme de débat en ce qui concerne l'avenir de l'Union européenne et de ses citoyens,
- (2) les relations entre le Parlement européen et l'Ukraine comme test case de la diplomatie parlementaire,
- (3) la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020,
- (4) le rôle des Parlements nationaux dans le cadre de la légitimité démocratique au sein de l'Union européenne et
- (5) les défis et perspectives de l'agenda numérique.

En marge de la conférence, le Forum des femmes de la COSAC a tenu une première réunion.

Pour un rapport détaillé de ces activités, voir Doc. Ch 53 2196/001.

Athènes (Grèce), 15 – 17 juin 2014

L'actualité a été abordée dans le cadre d'un échange de vues consacré à la crise ukrainienne.

Par ailleurs, la conférence s'est penchée sur:

- (1) la légitimité démocratique et le leadership européen au lendemain des élections européennes,
- (2) l'Europe 2025,
- (3) la stratégie européenne pour l'emploi et
- (4) les investissements en faveur de la jeunesse européenne comme remède à la crise économique.

Le Forum des femmes de la COSAC s'est également réuni en marge de cette réunion.

Pour en savoir plus, voir Doc. Ch 54 345/001.

3. CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE POUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC) ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE (PSDC)

Il s'agissait de la quatrième réunion de la Conférence interparlementaire sur la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)¹, organisée cette fois par la Chambre grecque des députés dans le cadre de la présidence grecque de l'Union européenne durant la première moitié de 2014.

M. Denis Ducarme (MR), premier vice-président de la commission de la défense nationale de la Chambre des représentants, y a représenté la Belgique.

La conférence a débuté par la réunion du comité *ad hoc* d'examen, qui a examiné les modifications qu'il a été proposé d'apporter au règlement d'ordre intérieur de la conférence, en exécution de la décision de la Conférence interparlementaire des 5 et 6 septembre 2013 à Vilnius.

À l'issue des réunions des groupes politiques et des chefs de délégation qui ont suivi, la première session a été consacrée aux défis qui se posent à l'Union européenne en matière de sécurité le long de ses frontières méridionales et orientales. À cet égard, l'attention s'est portée sur les différentes crises survenues dans le bassin méditerranéen et ailleurs, ou encore en cours, comme le conflit israélo-palestinien, la guerre civile en Syrie, les troubles au Liban, en Irak et en Égypte, et en Libye. L'occupation d'une partie de Chypre et la situation en Ukraine ont également été mentionnées.

Lors de l'échange de vues qui a suivi l'exposé, des pays tels que la Lettonie, la Pologne, la Lituanie, l'Estonie et la Roumanie ont insisté pour que l'UE prenne une position ferme dans le dossier ukrainien.

Lors du deuxième jour de la conférence, Mme Catherine Ashton, Haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, a fait un exposé sur les « Priorités actuelles de la PESC et PSDC, notamment la situation en Ukraine ». La désescalade de la situation actuelle est une priorité absolue pour l'UE, qui s'y emploiera en exerçant sur la Russie la pression diplomatique et économique nécessaire. Si de bonnes relations entre l'Ukraine et la Russie sont certes fondamentales, cela n'entame en rien l'intangibilité du droit de l'Ukraine de poser des choix propres concernant son avenir. Outre la question ukrainienne, Mme Ashton a également évoqué la politique qu'elle a menée de manière générale au cours de son mandat de Haute représentante de l'UE, ainsi que les objectifs qui avaient été fixés dans ce cadre.

Lors de la troisième session, le ministre de la Défense grec s'est penché sur les « Conclusions du Conseil européen de décembre 2013 et les évolutions dans le secteur de la défense et de la sécurité ». Les évolutions géopolitiques récentes montrent que la sécurité interne et externe sont clairement liées. L'Europe a le devoir de définir et de défendre son rôle géopolitique. La PSDC devrait, plus qu'elle ne le fait actuellement, se focaliser sur les domaines de la cyberdéfense et de la sécurité maritime et énergétique. Enfin, le secrétaire général adjoint aux affaires interinstitutionnelles du Service européen pour l'action extérieure a insisté sur l'importance de l'interaction avec l'OTAN dans le cadre de la préparation du Sommet de l'OTAN de Newport (Pays de Galles) les 4 et 5 septembre 2014.

Au cours de la conférence, trois groupes de discussion distincts se sont également réunis pour traiter respectivement de la dimension maritime de la PSDC, des évolutions récentes au Moyen-Orient et du déploie-

¹ Pour un historique de la Conférence interparlementaire et les rapports des réunions précédentes, on consultera les documents parlementaires suivants:

- Chambre Doc. 53 2442/001 - Sénat 5-1806/1 (Paphos – Chypre), 9 et 10 septembre 2012;
- Chambre Doc. 53 2742/001 - Sénat 5-2139/1 (Dublin – Irlande), 24 et 25 mars 2013;
- Chambre Doc. 53 3016/001 - Sénat 5-2259/1 (Vilnius – Lituanie), 5 et 6 septembre 2013.

ment des forces militaires dans le cadre de la PSDC (*European battle groups*) dans le cadre des processus de prise de décision et pratiques parlementaires.

4. CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 13 DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Cette conférence est organisée deux fois par an par le parlement de l'État membre qui assure la présidence de l'Union européenne. Chaque année, la réunion a lieu au sein du Parlement européen à Bruxelles au cours du premier semestre et dans l'État membre qui assure alors la présidence de l'Union durant le second semestre. Y participent, des délégations de la commission parlementaire spécialisée dans les matières budgétaires des parlements nationaux et régionaux des États membres, des pays candidats à l'adhésion et du Parlement européen. En ce qui concerne la Belgique, tant la Chambre des représentants et le Sénat (représenté par un sénateur de communauté) que les parlements des entités fédérées participent à cette conférence.

Vilnius, 16 et 17 octobre 2013

Au nom de la Chambre des représentants, le député Georges Gilkinet a participé à cette conférence en sa qualité de président de la commission des Finances et du Budget.

Au cours de cette conférence, ont été abordés les thèmes suivants (doc. Ch 53 3580/001):

- Le but et la vision de la conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne;
- Définir un cadre adapté de la gouvernance économique dans l'Union européenne après la crise;
- L'union bancaire et l'intégration financière de l'Union européenne;
- L'assainissement budgétaire et les réformes structurelles en Europe: avancées et perspectives.

Bruxelles, Parlement européen, 20 et 21 janvier 2014

Au nom de la Chambre des représentants, le député Georges Gilkinet, président de la commission des Finances et du Budget, ainsi que les députés Marie-Claire Lambert et Stefaan Vercamer ont participé à cette conférence.

Au cours de cette conférence, ont été abordés les thèmes suivants (doc. Ch 53 3580/002) :

- Vers un approfondissement de l'UEM;
- Traitement des déséquilibres macroéconomiques en Europe;
- Légitimité démocratique des programmes d'ajustement économique;
- Promotion de la croissance et de l'emploi en Europe à travers le financement de l'économie réelle;
- Surveillance budgétaire renforcée de l'UEM.

5. COMITÉ D'AVIS FÉDÉRAL POUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES

Briefings et debriefings à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne

Depuis le début des années 90, il est de tradition que le gouvernement commente l'ordre du jour, les points sensibles ainsi que les résultats de chaque Conseil européen. Les Conseils européens au sujet desquels des briefings et debriefings ont été organisés sont mentionnés ci-après:

- 53 Ch 3083/1 Le Conseil européen des 24 et 25 octobre 2013;
Réunion du Comité d'avis le 23 octobre 2013.
Doc. Ch 53 3083/001 – briefing
- 53 Ch 3083/2 Le Conseil européen des 24 et 25 octobre 2013;
Réunion du Comité d'avis le 20 novembre 2013.
Doc. Ch 53 3083/001 – debriefing
- 53 Ch 3254/1 Le Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013;
Réunion du Comité d'avis le 17 décembre 2013.
Doc. Ch 53 3254/001 - briefing

Réunions thématiques

- 53 Ch 3240/1 La politique de sécurité et de défense de l'UE. Exposé du ministre de la Défense nationale relatif à l'ordre du jour du Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013; Réunion du Comité d'avis le 9 décembre 2013.
Doc. Ch 53 3240/001
- 53 Ch 3311/1 Présentation du programme de la présidence grecque au Conseil de l'Union européenne (premier semestre 2014) par monsieur Dimitris Kourkoulas, secrétaire d'État grec aux Affaires étrangères;
Réunion du Comité d'avis le 21 janvier 2014.
Doc. Ch 53 3311/001
- 53 Ch 3310/1 Audition des partenaires sociaux et des responsables financiers et institutionnels au sujet de la mise en oeuvre du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG);
Réunion du Comité d'avis le 21 janvier 2014.
Doc. Ch 53 3310/001
- 53 Ch 3513/1 Exposé de monsieur Ramon Valcàrel, président du Comité des régions;
Réunion du Comité d'avis le 18 février 2014.
Doc. Ch 53 3513/001

6. SUIVI DES PROPOSITIONS D'ACTES NORMATIFS ET D'AUTRES DOCUMENTS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET DES CONSEILS DE MINISTRES EUROPÉENS

Suivi par les commissions permanentes

En vertu de l'article 36 du Règlement de la Chambre, chaque commission permanente inscrit à son ordre du jour une fois par mois un échange de vues consacré aux questions européennes qui la concernent et qui sont à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'UE ou ont fait l'objet d'une décision de ce Conseil, ainsi qu'aux résolutions qui la concernent et qui ont été transmises officiellement à la Chambre par le Parlement européen.

Chaque commission permanente nomme un europromoteur, qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission, des avis, des propositions de résolution, des recommandations et des autres textes finaux du Comité d'avis chargé de Questions européennes, ainsi que des propositions d'actes normatifs et autres documents de la Commission européenne qui lui sont transmis par le secrétariat du Comité (article 37 du Règlement de la Chambre).

Procédure de subsidiarité

Une cellule d'analyse européenne a été créée dans le cadre de la procédure de subsidiarité et de proportionnalité (protocole en annexe du Traité de Lisbonne en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2009). Les fonctionnaires de cette cellule examinent les propositions législatives de la Commission européenne (qui sont systématiquement envoyées aux parlements nationaux conformément au protocole n°2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité annexé au Traité de Lisbonne) sur le plan du respect du principe de subsidiarité.

Entre octobre 2013 et septembre 2014, la Commission européenne a envoyé 918 documents. Sur cette base, la cellule d'analyse européenne a sélectionné $\pm 10\%$ des documents qui étaient politiquement les plus pertinents pour la Belgique.

S'il s'agit de propositions législatives, la cellule d'analyse européenne formule un projet d'avis de subsidiarité. La commission compétente décide ou non de mettre ce projet à l'ordre du jour et de formuler un avis de subsidiarité (cf. article 37bis du Règlement de la Chambre).

Il n'y a pas eu d'avis formulé dans la période concernée (session ordinaire du 08/10/2013 au 08/06/2014). Des avis peuvent en principe être de deux types.

Ce n'est que quand on constate une atteinte au principe de subsidiarité qu'on parle véritablement d'un avis motivé de subsidiarité.

Les cas dans lesquels des remarques générales sont faites (entre autres, sur le plan de la proportionnalité) relèvent du « dialogue politique » avec la Commission européenne. C'est un canal de communication informel extérieur au traité.

Les avis de subsidiarité de tous les parlements nationaux ainsi que la réponse de la Commission européenne figurent dans la banque de données IPEX: www.ipex.eu

B. Diplomatie Parlementaire

I. DÉLÉGATIONS ET AMBASSADEURS ÉTRANGERS REÇUS PAR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

17/10/2013	Madame Cécile Kyenge Kashetu, ministre de l'Intégration de la République italienne
18/10/2013	Monsieur Ahmed Ben Mohamed Al Jarwan, président du Parlement arabe
23/10/2013	S.E.M. Alexandre Romanov, ambassadeur de la Fédération de Russie Madame Tülin Arkal Kara et Madame Zühal Topcu, membres de la Grande Assemblée Nationale Turque
25/10/2013	Madame Bogaletch Gebre, lauréate du Prix Jean Rey Monsieur Ma Kai, vice-premier ministre chinois chargé de l'Industrie, des Finances, du Transport et de la Sécurité sociale
20/11/2013	L'abbé Apollinaire Malu Malu, président de la commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo
28/11/2013	Madame Donatille Mukabalisa, présidente de la Chambre des députés du Rwanda
05/12/2013	Monsieur Ilir Meta, président du Parlement de la République d'Albanie
09/12/2013	Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République du Mali
19/12/2013	Monsieur Marzouq Ali Al-Ghanim, président de l'Assemblée Nationale du Koweït
08/01/2014	S.E.M. José Rodrigo Rivera Salazar, ambassadeur de Colombie
21/01/2014	Monsieur Masoud Barzani, Président de la Région du Kurdistan de la République d'Irak
22/01/2014	L'Abbé Apollinaire Malu Malu, président de la commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo et S.E.M. Sakanyi Henri Mova, ambassadeur de la République démocratique du Congo
28/01/2014	Madame Yamina Benguigui, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères de France, chargée de la Francophonie Monsieur Mohammed Ahmed Al Murr, président du Conseil national fédéral (FNC) des Émirats arabes unis
05/02/2014	Monsieur Pierre Buyoya, haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel
14/02/2014	Monsieur Karim Ghellab, président de la Chambre des représentants et Monsieur Mohamed Chiekh Biadilah, président du Sénat du Royaume du Maroc Monsieur Mustapha Ben Jaâfar, président de l'Assemblée Nationale Constituante de la République tunisienne
18/02/2014	Monsieur Abdel-Ilah Benkiran, chef du gouvernement du Royaume du Maroc
19/02/2014	Madame Laura Boldrini, présidente de la Chambre des Députés de la République italienne
25/02/2014	Monsieur Sadik Safoev, président de la commission de la politique étrangère du Sénat de la République d'Ouzbékistan, ancien ministre des affaires étrangères Monsieur Michel Joseph Martelly, Président de la République d'Haïti
06/03/2014	S.E.M. Ehab Fawzy, ambassadeur de la République arabe d'Egypte
10/03/2014	Monsieur Richard Sezibera, secrétaire général de la Communauté est-africaine (CAE)
17/03/2014	Monsieur Gervais Rufyikiri, 2 ^{ème} Vice-Président de la République du Burundi
09-12/03/2014	Monsieur Jean Fahed, président du Conseil supérieur de la Magistrature (et premier président de la Cour de Cassation) de la République libanaise
27/03/2014	S.E.M. Liqiang Liao, ambassadeur de la République populaire de Chine
01/04/2014	Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo (Brazzaville) Monsieur Manuel Vicente, Vice-Président de la République Angola Monsieur Moncef Marzouki, Président de la République tunisienne
02/04/2013	Monsieur Alpha Condé, Président de la République de Guinée

2. MISSIONS À L'ÉTRANGER SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

22 – 26 novembre 2013

Monsieur Jean-Marc Delizée, vice-président de la Chambre des représentants, s'est rendu en mission officielle en République fédérative du Brésil du vendredi 22 au mardi 26 novembre 2013. Il y représentait le Président de la Chambre, Monsieur André Flahaut, retenu au pays. Monsieur Delizée a notamment été reçu par Monsieur Henrique Eduardo Alves, président de la Chambre des députés du Brésil. Lors de cette rencontre, un protocole de partenariat entre les deux assemblées a été signé.

7 février 2014 – République tunisienne

Monsieur A. Flahaut, président de la Chambre des représentants, a participé à la session extraordinaire de l'Assemblée nationale constituante de la République tunisienne qui célébrait l'adoption de la nouvelle Constitution.

3. DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES ET AMBASSADEURS REÇUS PAR LA COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Le président de la commission des Relations extérieures reçoit régulièrement des ambassadeurs et/ou délégations étrangères à leur demande, soit dans le cadre d'une visite de courtoisie, soit en relation avec les activités de la commission ou un sujet d'actualité.

Outre ces rencontres, la commission des Relations extérieures a eu un échange de vues avec l'abbé Apollinaire Muholngu Malu Malu, président de la commission électorale nationale indépendante (CENI) de la République démocratique du Congo (21.01.2014) et M. Denis Sassou N'Guesso, Président de la République démocratique du Congo (01.04.2014).

4. MISSIONS DE DÉPUTÉS

13-15/10/2013	Montenegro: les députées Nahima Lanjri, Ingeborg Demeulemeester et Els Demol ont participé à la réunion d'automne de l'AP OSCE à Budva.
16-17/10/2013	Lituanie: le député Georges Gilkinet a participé à la conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne, qui s'est tenue à Vilnius, dans le cadre de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE.
21/10/2013	Danemark: la députée Meryame Kitir a participé à l'atelier « Liberté de circulation et les systèmes nationaux de protection sociale », qui s'est tenu à Copenhague.
28-29/10/2013	Lituanie: les députés Denis Ducarme et Herman De Croo ont participé à la réunion plénière de la 50 ^e Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'U.E. (COSAC) qui s'est tenue à Vilnius, dans le cadre de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE.
10-11/11/2013	Lituanie: la députée Meryame Kitir a participé à la réunion des présidents des commissions des affaires sociales et du travail : « Promotion de l'emploi dans le cadre de la stratégie Europe 2020 » qui s'est tenue à Vilnius, dans le cadre de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE.
12/11/2013	Anvers: visite de la commission des Relations extérieures à l'Antwerp World Diamond Centre.

12-13/11/2013	Lituanie: le député Bert Schoofs a participé à la conférence des droits fondamentaux 2013 qui s'est tenue à Vilnius, dans le cadre de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE.
17-24/11/2013	Burundi: mission du groupe de travail « Fonds Belge pour la sécurité alimentaire » (David Geerts, Christophe Lacroix, Thérèse Snoy, Carl Devlies, Luc Gustin, Jeanne Nyanga-Lumbala).
19-22/11/2013	Pologne: le député Kristof Calvo a participé à la COP 19 – Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Varsovie.
20/11/2013	La Haye (Pays-Bas): échange entre la commission de la Défense de la Deuxième Chambre des Pays-Bas et des membres de la commission de la Défense nationale de la Chambre des représentants. Il portait sur la coopération militaire Benelux – Europe.
05/12/2013	Bruxelles: les députés Meryame Kitir, Ozen Özlem et Willem-Frederik Schiltz ont participé au 1 ^{er} forum européen des jeunes parlementaires, qui s'est tenu au Parlement européen.
05-01/01/2013	Maroc: mission de la section bilatérale Belgique-Maroc du groupe belge de l'Union Interparlementaire (UIP) au Royaume du Maroc. Ont participé à la mission, la députée Zoé Genot, présidente de la section bilatérale Belgique-Maroc du Groupe belge de l'UIP et le député Denis Ducarme, membre de la section bilatérale ainsi que les Sénatrices Fatiha Saïdi et Fauzaya Talhaoui, membres de la section bilatérale. Ils ont rencontré, entre autres personnalités, S.E.M. Mohamed Cheikh Biadillah, président de la Chambre des Conseillers (Sénat) ainsi que S.E.M. Karim Ghellab, président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc.
26-27/01/2014	Grèce: dans le cadre de la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne a eu lieu à Athènes la réunion des présidents de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC). M. Herman De Croo y a représenté le comité d'avis chargé des Questions européennes.
05-07/02/2014	France: les députés Dirk Van der Maelen, Katrin Jadin et Stefaan Vercamer ont participé aux deuxièmes journées parlementaires de l'OCDE qui ont eu lieu à Paris.
13-14/02/2014	Autriche: les députés François-Xavier de Donnea, Christiane Vienne, Reinhilde Van Moer, Elsa Demol et Roel Deseyn ont participé à la treizième réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui a eu lieu à Vienne.
16-17/02/2014	Grèce: la députée Kristien Van Vaerenbergh, présidente de la commission de la Justice, a participé à la réunion des présidents des Commissions de la Justice et des Affaires Intérieures qui a eu lieu à Athènes (Grèce), dans le cadre de la présidence Grecque du Conseil de l'UE.
19/02/2014	France: des membres de la commission de la Défense nationale ont rencontré des membres de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale à Paris, à l'instar de la visite à la commission de la «Tweede Kamer» néerlandaise qui a eu lieu le 20 novembre 2013. Le président et les membres de la commission de la Défense nationale Filip De Man, Wouter De Vriendt, Denis Ducarme, Karolien Grosemans, Georges Dallemagne, Theo Francken, Annick Ponthier, Vincent Van Quickenborne et Gerald Kindermans y ont participé.

26/02/2014	Bruxelles: une délégation de la commission de l'Infrastructure, dirigée par Mme Sabien Lahaye-Battheu, présidente, et comprenant MM. Bert Wollants, Jef Van den Bergh, Roel Deseyn, David Geerts et Tanguy Veys ainsi que Mme Isabelle Emmery a assisté à un exposé, présenté par le comité de direction, sur la situation financière et opérationnelle de Belgocontrol.
05/03/2014	Bruxelles: Mme Lieve Wierinck (Open Vld), membre du Comité d'Avis pour l'Emancipation sociale, a participé au Parlement européen à Bruxelles à une Réunion interparlementaire de commissions à l'occasion de la journée internationale de la femme.
09-12/03/2014	États-Unis: Mme Corinne De Permentier (MR), Vice-présidente de la Chambre et membre de la Commission des Relations Extérieures, a participé à New York (États-Unis) à la 58 ^e Session de la Commission de la Condition de la Femme organisée par l'ONU.
27-28/03/2014	Lituanie: M. D. Ducarme, vice-président de la commission de la Défense, a participé à Vilnius à la Conférence « Contribution des parlements à l'élargissement de l'OTAN », organisée par le parlement de la République de Lituanie, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adhésion de la Lituanie à l'OTAN.
04-07/04/2014	RDCongo: M. François-Xavier de Donnea, président de la commission des Relations extérieures, a participé à Kigali au forum international sur le génocide: 'Après le génocide: examiner l'héritage, prendre ses responsabilités'. Le lundi 7 avril, il a assisté à la cérémonie commémorative du 20 ^e anniversaire du génocide.

5. MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS À L'ÉTRANGER

14-17/03/2014	Serbie: le député Philippe Blanchart a participé à l'observation des élections législatives (dans le cadre de l'AP OSCE).
---------------	---

C. Aperçu des protocoles de partenariat

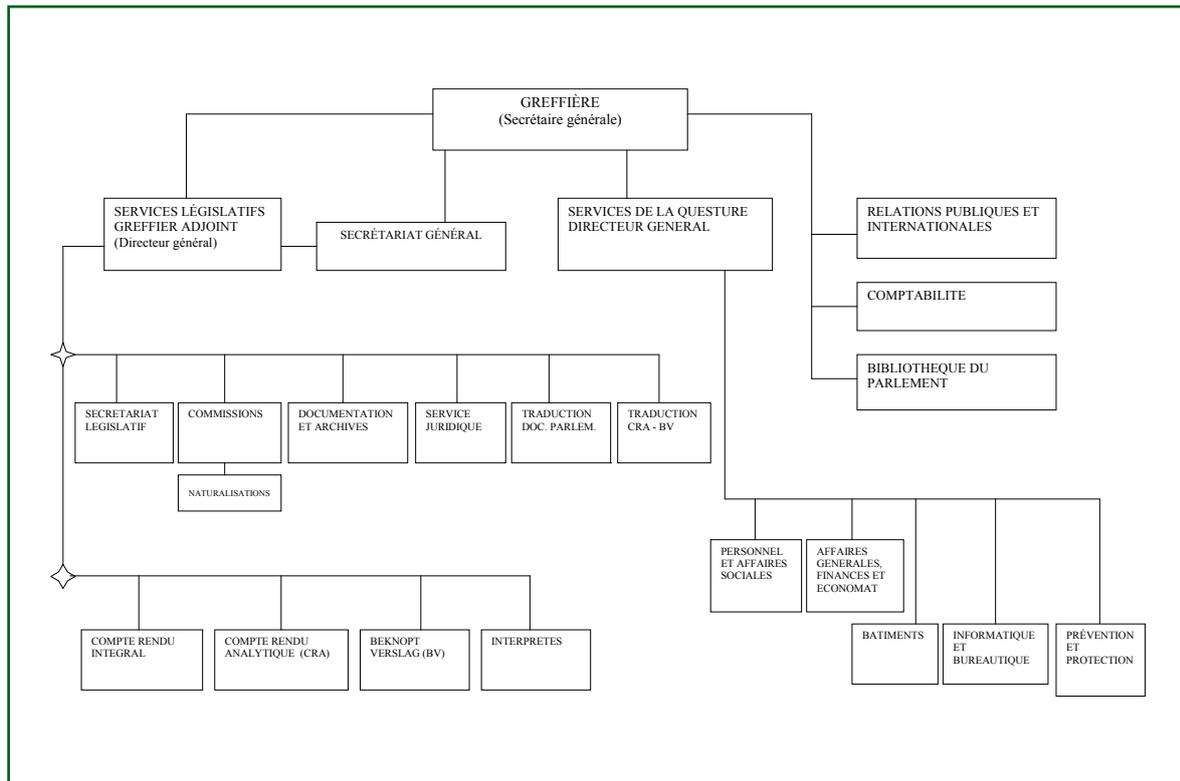
Assemblée	État de la situation
Bénin (<i>Assemblée nationale</i>)	Protocole signé à Porto-Novo le 12 avril 2012. Court jusqu'au 31 décembre 2015.
Brésil (<i>Câmara dos Deputados do Brasil</i>)	Protocole signé à Brasilia le 26 novembre 2013 Durée non déterminée.
Burundi (<i>Assemblée nationale</i>)	Protocole signé à Bruxelles le 15 juin 2011 Court jusqu'au 31 décembre 2015.
République Démocratique du Congo (<i>Assemblée nationale</i>)	Protocole signé à Bruxelles le 11 juillet 2011. Court jusqu'au 31 décembre 2017.
Côte d'Ivoire (<i>Assemblée nationale</i>)	Protocole signé à Bruxelles le 6 novembre 2012. Court jusqu'au 31 décembre 2016.
Maroc (<i>Chambre des représentants</i>)	Protocole signé à Rabat le 10 juin 2013. Court jusqu'au 31 décembre 2015.
Tunisie (<i>Assemblée nationale constituante</i>)	Protocole signé à Bruxelles le 14 février 2014. Court jusqu'au 31 décembre 2016.

Assemblée	État de la situation
Rwanda (<i>Chambre des représentants</i>)	Protocole signé à Bruxelles le 17 mars 2011. Courrait jusqu'au 31 décembre 2013.
Liban (<i>Parlement</i>)	Protocole signé à Beiroet le 12 février 2013. Court jusqu'au 31 décembre 2016.

D. La Chambre et les assemblées parlementaires internationales

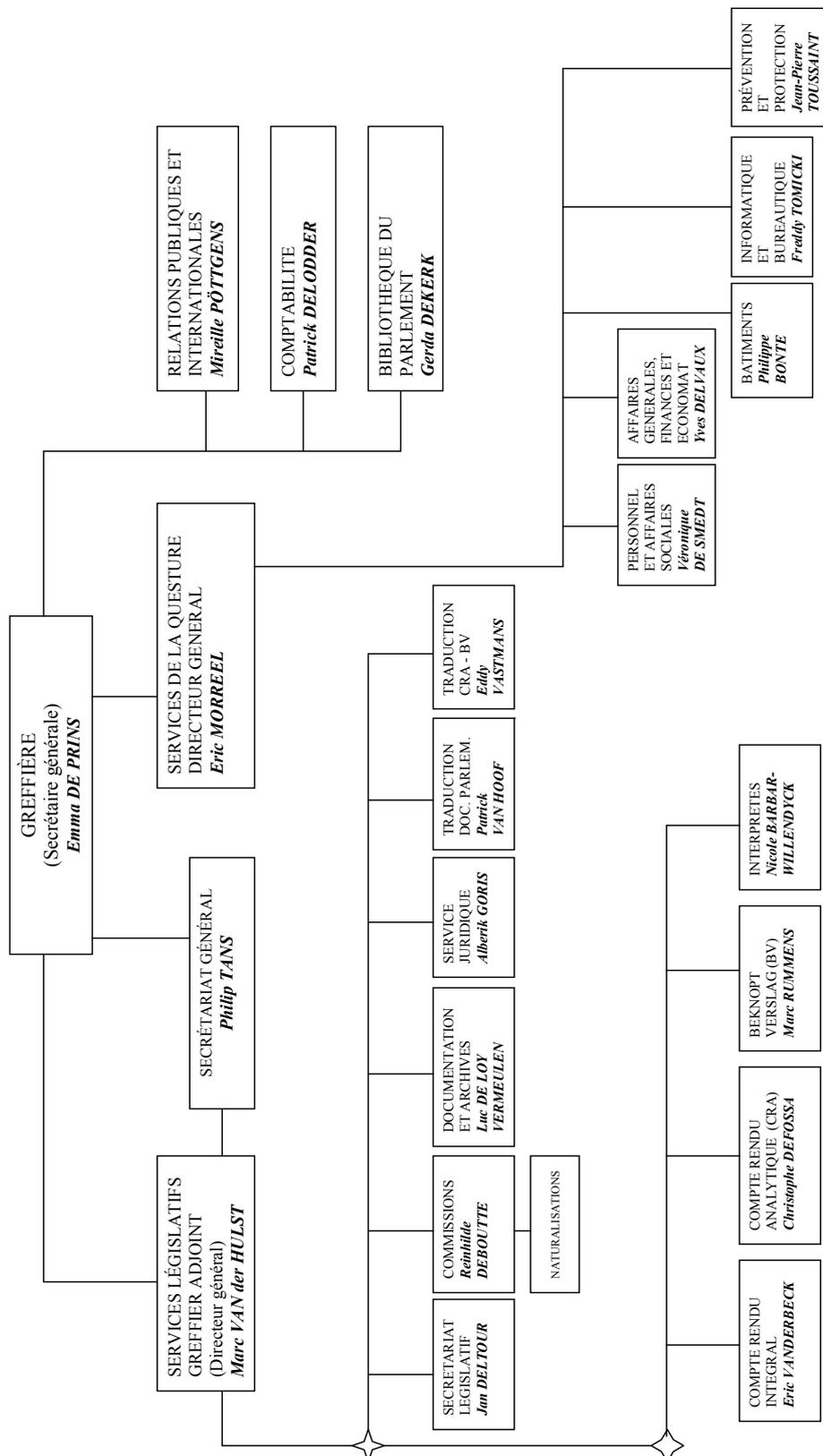
Sur la page web relative au rapport d'activités 2013-2014, sous le point III: 'Relations internationales', vous trouverez un aperçu des activités des députés au sein de

- L'Union interparlementaire,
- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
- le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux,
- l'Assemblée parlementaire de l'OSCE,
- et l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.



IV. La Chambre des représentants et son fonctionnement

A. Organigramme des services de la Chambre



B. Le bâtiment Forum

Fin 2009, la Chambre a acquis le complexe du Forum, composé des anciens bâtiments de la Gendarmerie, de l'Institut national des statistiques et du Moniteur belge. Le complexe, situé en face de la Maison des parlementaires, comprend au total environ 42 000 m² et se compose de trois bâtiments qui formeront un tout et seront reliés les uns aux autres grâce à une circulation horizontale fluide. L'ensemble est, d'un côté, délimité par la rue de Louvain et la rue de la Presse, et de l'autre côté par la rue de la Croix de Fer et la rue du Parlement.

De nouveaux bâtiments ont été construits là où se trouvaient les bâtiments existants de la Gendarmerie et de l'Institut national de statistique. Le troisième bâtiment (l'ancien bâtiment du Moniteur) a été acheté en l'état et sera complètement réaménagé et rénové par la Chambre des représentants (maître de l'ouvrage) elle-même.

Quelque 4.500m² du bâtiment 2 seront aménagés par la Chambre des représentants elle-même. Il s'agit entre autres de l'aménagement de six salles de commission, comportant chacune une mezzanine (qui occuperont ainsi six étages – du rez-de-chaussée au cinquième étage) pour la tribune réservée au public et celle réservée à la presse. Elles se situeront au rez-de-chaussée, aux deuxième et quatrième étage. Ceci forme la dernière phase du projet (voir ci-dessous).

Le premier bâtiment (Forum 1) et les espaces de bureaux du Forum 2 sont déjà achevés et occupés. Outre de nombreux services de la Chambre (Bibliothèque, Naturalisations, une partie de l'imprimerie et tous les services de la Questure), les organes à dotation s'y sont également installés : le Comité de contrôle des services de police (Comité P), le Comité de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité R), la Commission pour la protection de la vie privée, les services du médiateur, et le Conseil supérieur de la Justice (5 août 2013) et les Commissions de nomination pour le notariat. Entre-temps, il a également été décidé (Bureau du 16 septembre 2014) que l'organe de contrôle des renseignements de police, qui a été créé au sein de la Commission pour la protection de la vie privée, serait également implanté au Forum (Forum 2, 4^e étage).

Ces organes ne payent pas de loyer à la Chambre (ils ne supportent que les charges), ce qui pour le gouvernement fédéral constitue une économie considérable vu qu'auparavant, ces organes devaient louer sur le marché privé. Pour être complet, il faut ajouter que les autorités fédérales octroient à la Chambre une ligne de crédit exceptionnelle de € 11.000.000 par an pour le remboursement de l'emprunt que l'Assemblée a contracté pour l'acquisition, la rénovation et l'aménagement du complexe. Grâce à l'obtention de taux d'intérêts plus favorables que les taux budgétisés, la ligne de crédit est moins élevée que prévu.

A l'époque, en acquérant le Forum, le Collège des questeurs a donné forme à sa politique de rationalisation qui a pour but, entre autres, de regrouper les divers services de la Chambre des représentants et de les installer de façon plus ergonomique. Le bâtiment Forum dispose de l'attestation européenne Breeam pour la durabilité: système de détection de fuites d'eau, limitation du débit des robinets des lavabos des blocs sanitaires, utilisation de peintures non polluantes, etc. En outre, les chasses d'eau des toilettes (pour lesquelles on utilise dans la mesure du possible de l'eau de pluie) sont pourvues de boutons à économie d'eau, les chaudières font partie des plus performantes du marché, pour l'éclairage, il y a des détecteurs de présence dans les bureaux et les blocs sanitaires, etc. Le complexe est également extrêmement efficace en matière d'entretien et d'interventions techniques.

Entre-temps, le bâtiment Régent (occupé antérieurement par la Bibliothèque parlementaire et le service des Naturalisations, qui sont actuellement installés au Forum 1) a été vendu. Le bâtiment Ducale, qui était occupé par les services de la Questure, est loué par la Chambre au pouvoir exécutif.

La dernière phase de ce projet [aménagement de six salles de commission, de l'imprimerie centrale (à l'exception du prepress et, au Forum 2, du printoffice qui est déjà opérationnel au rez-de-chaussée) et de la salle informatique au niveau -1 et l'aménagement du bâtiment 3 avec entre autres des bureaux, une conciergerie, un restaurant et un centre d'accueil] a été attribuée le 9 mai 2014 à l'association momentanée CFE / Louis De Waele.

Les travaux ont débuté le 4 août 2014.

Si tout se déroule comme prévu, les travaux d'aménagement des parties casco du bâtiment 2 seront terminés entre avril et novembre 2015. L'aménagement du bâtiment 3 sera en principe prêt fin 2015.

C. Mesures d'économies

La réglementation en matière de dotation de la Chambre est écrite dans la Constitution, plus particulièrement à l'article 174 qui stipule que « Chaque année, la Chambre des représentants arrête la loi des comptes et vote le budget. Toutefois, la Chambre des représentants et le Sénat fixent annuellement, chacun en ce qui le concerne, leur dotation de fonctionnement... ».

Vu les restrictions budgétaires auxquelles le gouvernement fédéral doit faire face, le Collège des questeurs a décidé de rencontrer la demande du gouvernement de geler la dotation 2014, tout comme en 2012 et en 2013.

Ceci a incité d'une part à l'élaboration de mesures d'économies supplémentaires tandis que d'autre part il a été décidé de maintenir un certain nombre de mesures d'économies prises en 2012.

Ces mesures d'économies ont trait:

- à l'infrastructure, à la logistique et à la sécurité
- à l'énergie
- aux membres et au personnel de la Chambre

I. INFRASTRUCTURE, LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

En ce qui concerne l'infrastructure de la Chambre, il a été décidé de prévoir également pour 2014, un gel de certains investissements dont l'exécution peut être suspendue. Il s'agit par exemple du remplacement des systèmes de contrôle d'accès (introduction de nouveaux badges), du remplacement des ascenseurs, des voitures de service, etc.

En ce qui concerne le soutien logistique au fonctionnement de la Chambre, certaines mesures d'économies prévues en 2012 ont été maintenues : simplification de l'offre de matériel de bureau, offre de boissons plus limitée, diminution de la consommation de papier et tri ciblé des déchets papier en vue du recyclage, diminution des indemnités journalières pour les missions, moins de voyages en classe business...

Les accords de coopération conclus avec les organes ayant droit à une dotation qui se sont installés au Forum (travaux, impression, économat, nettoyage,...) ont été prolongés et, si possible, étendus, ce qui permet aux deux parties de réaliser des économies.

2. ÉNERGIE

La mise en service du Forum, qui affiche un score énergétique extrêmement favorable (voir plus haut), entraîne automatiquement une diminution des dépenses énergétiques pour l'Assemblée, vu le nombre grandissant de services qui s'y installent.

Dans les autres bâtiments (Palais de la Nation et Maison des Parlementaires), les mesures prises en 2012 restent en vigueur (diminution du nombre de lampes, l'extinction des lumières dans les locaux non occupés, l'extinction des appareils le soir ...) et un certain nombre d'investissements supplémentaires ont été faits, par exemple le placement de vannes thermostatiques fixes sur les radiateurs dans les couloirs.

Vu la menace d'une pénurie d'électricité pendant les mois d'hiver, un plan d'action a été soumis au Bureau pour travailler autant que possible avec des appareils et un éclairage (LED) économes en énergie et sensibiliser chacun aux possibilités et à la nécessité de réduire la consommation d'énergie.

3. MEMBRES ET PERSONNEL DE LA CHAMBRE

Afin de limiter à court, à moyen et à long terme la tendance à la hausse de ces dépenses, les mesures suivantes prises en 2012, sont restées en vigueur en 2014:

- diminution de l'indemnité parlementaire de base de 5 %;
- diminution de l'indemnité pour les membres de la Chambre exerçant une fonction spéciale au sein du Bureau de la Chambre ou du Collège des questeurs ;
 - 20 % pour le Président de la Chambre;
 - 15 % pour les Vice-Présidents;
 - 5 % pour les autres fonctions ;
- diminution de 5 % du salaire des fonctionnaires généraux ;
- non remplacement de membres du personnel partant à la pension, selon l'évaluation des besoins du service (au cas par cas);
- augmentation du prix des tickets repas pour les fonctionnaires généraux de € 10,30 à € 11 (à partir du 1^{er} juin 2014) ;
- augmentation du prix des tickets repas pour les membres du personnel et les collaborateurs de niveau I à € 4,5 (à partir du 1^{er} juin 2014) ;
- augmentation du prix des tickets repas pour tous les autres membres du personnel de € 2,58 à € 3 (à partir du 1^{er} juin 2014).

Grâce aux résultats obtenus par ces mesures d'économies (5 millions € en deux ans), la Chambre a réussi en 2012 et 2013, malgré un gel de sa dotation, à terminer l'année comptable avec un excédent – minime, il est vrai. En ce qui concerne 2014, il est impossible de faire un pronostic vu l'impact des décisions du Comori (le Comité de mise en oeuvre des réformes institutionnelles) et des élections fédérales du 25 mai 2014.

Pour certains chiffres importants, des chiffres détaillés sont indiqués ci-après.

Littera	15 juin 2011	15 juin 2012	Comparaison 2011/2012	15 juin 2013	Comparaison 2011/2013	30 juin 2014	Comparaison 2011/2014 *
Membres	17.829.553,46	16.943.566,15	- 4,97	18.449.380,96	+ 3,48	19.548.185,89	+ 9,64
Entretien et équipement	487.271,27	411.310,89	- 15,59	425.569,01	- 12,67	431.830,37	- 11,38
Consommables	528.710,79	472.861,01	- 10,56	356.928,32	- 32,50	403.136,96	- 23,75
Informatique	571.579,03	447.766,66	- 21,66	334.900,39	- 41,41	671.141,98	+ 17,42
Relations publiques / Colloques / Délégations étrangères	87.043,23	51.622,38	- 40,69	32.527,71	- 62,63	45.385,00	- 47,86
Événements	37.183,04	511,74	- 98,62	1.587,28	- 95,73	11.077,90	- 70,21
Organisations extra-parlementaires	394.663,87	357.425,53	- 9,44	342.557,96	- 13,20	265.264,02	- 32,79

* Des économies ont été réalisées à partir de 2012.

La comparaison s'effectue dès lors avec l'année 2011, c'est-à-dire l'année précédant les décisions instaurant des mesures d'économies.

La constatation la plus importante est le fait que la plupart des litteras auxquels se rapportent les mesures d'économies prises depuis 2012 ont présenté, en 2014 également, une nette diminution par rapport à 2011, à l'exception du littera A (Membres). Au littera A, on constate une augmentation importante, due au nombre important d'indemnités de sortie qui doivent être payées suite aux élections du 25 mai 2014.

L'évolution du littera B (Personnel) est reprise dans un tableau séparé.

Dans la comparaison, on s'aperçoit que l'augmentation exponentielle du littera B s'est arrêtée et qu'une descente s'amorce. La politique de non remplacement des membres du personnel qui quittent la Chambre (jusqu'à présent, 30 personnes n'ont pas été remplacées) menée depuis plus d'un an commence à produire ses effets.

Toutefois, ceci n'empêche pas que les chiffres doivent être abordés avec une très grande prudence et restent hypothétiques parce que, en quelques jours, une différence de comptabilisation d'une dépense importante par rapport à l'exercice précédent peut donner une image positive incorrecte.

Littera B	31/07/2010	31/07/2011	31/07/2012	31/07/2013	31/07/2014	% +/- 2011/ 2014
Personnel	27.689.242,41	28.794.087,39	29.643.853,48	29.137.989,35	29.558.838,13	+2,66

D. Le Protocole de coopération du 25 septembre 2012

Les besoins en personnel de certaines assemblées parlementaires ayant été modifiés à la suite de la réforme du système bicaméral fédéral, les présidents des neuf assemblées parlementaires ont signé le 25 septembre 2012 un Protocole de coopération qui prévoit, entre autres, que les assemblées parlementaires qui souhaitent recruter du personnel portent les vacances d'emploi à la connaissance du Sénat. Celui-ci en informe à son tour ses fonctionnaires qui peuvent être recrutés par l'autre assemblée moyennant l'accord des deux assemblées et des fonctionnaires concernés. En ce qui concerne la détermination de leur ancienneté pécuniaire, les fonctionnaires du Sénat transférés vers une autre assemblée en application du Protocole sont censés avoir accompli toute leur carrière de fonctionnaire parlementaire au sein de cette assemblée; leur ancienneté fonctionnelle est fixée par chacune des assemblées concernées.

La Chambre a adapté son statut du personnel en exécution du Protocole par l'adjonction à l'article 12 (décision du Bureau du 12 décembre 2012) d'un alinéa aux termes duquel des fonctionnaires du Sénat peuvent – pour autant qu'ils satisfassent aux exigences de diplôme et de bilinguisme – être nommés à l'essai dans la carrière plane sans devoir présenter le concours de recrutement usuel. La sélection s'opère sur la base de l'examen d'un dossier administratif et d'un entretien avec un comité composé des fonctionnaires généraux de la Chambre des représentants et du directeur d'administration du service de la Chambre où l'emploi est vacant.

Depuis la signature du Protocole de coopération, le Sénat a été informé de seize vacances (état au 30 septembre 2014). Il a répondu dans quatre cas qu'aucun de ses fonctionnaires ne correspondait au profil recherché. Dans un cas, le candidat a retiré sa candidature au cours de la procédure. Des candidats se sont manifestés pour toutes les autres vacances et ont été jugés aptes. En date du 30 septembre 2014, huit nouveaux fonctionnaires sont entrés en service à la Chambre en application du Protocole de coopération. La procédure est toujours en cours pour les vacances restantes.



V. La Chambre et la commémoration
de la Première Guerre mondiale

8 mai 2014 – Avant-première du parcours thématique : « Le Parlement durant la Grande guerre »

Le 8 mai 2014, environ 200 élèves des 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire ont participé au Parlement fédéral à la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

A cette occasion, la Chambre et le Sénat ont organisé l'avant-première de leur parcours thématique intitulé « Le Parlement durant la Grande guerre ». Ce parcours a pour but d'expliquer le rôle qu'ont joué nos parlementaires, certains membres du gouvernement belge et nos souverains durant cette période. Leurs portraits ou bustes sont indiqués par un logo « 14-18 ». D'autres éléments tels que des plaques commémoratives et des panneaux didactiques témoignent des différentes fonctions (mess pour Officiers allemands, tribunal de justice) que le Palais de la Nation a eues durant la guerre.

3 août 2014 - Pièce de théâtre « Albert, douze heures de grâce »

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la guerre 1914-1918, la Chambre des représentants a décidé de faire revivre les événements tragiques de la nuit du 2 au 3 août 1914 à Bruxelles durant laquelle la Belgique, par le Roi Albert I^{er} et son gouvernement, dut fournir la réponse à l'ultimatum allemand. Les Allemands exigeaient que la Belgique – pays neutre – laisse le champ libre aux troupes allemandes dans une manœuvre de prise en tenaille des forces françaises. L'ultimatum laissait douze heures à la Belgique – « Douze heures de grâce » – pour fournir une réponse.

Le 4 août, devant les Chambres réunies, le Roi Albert I^{er} proclame en séance extraordinaire l'union de tous les Belges et fait part de la ferme intention de notre pays de résister à toute violation de son territoire. Il demande aux parlementaires d'adopter au plus vite les lois qui s'imposent.

« Albert, douze heures de grâce » est une pièce écrite par Jean-Pierre Gallet et Léonil Mc Cormick, et dont la plupart des personnages appartiennent à l'histoire. Il s'agit d'une œuvre de fiction, co-produite par le Théâtre de La Valette à Iltre, la Comédie Claude Volter à Bruxelles et le *Theater aan de Stroom* d'Anvers, qui a pour souci le respect de la vraisemblance en se fondant sur des événements historiques précis.

La pièce bilingue a été jouée en présence des députés et des sénateurs, des membres du gouvernement fédéral, des présidents d'assemblées communautaires et régionales, des gouverneurs de province ainsi que de descendants des représentants parlementaires présents en 1914.

L'ancien président de la Chambre, André Flahaut, à l'initiative de ce projet, a accueilli les invités.

La première partie a été jouée par les comédiens du *Theater aan de Stroom* d'Anvers: Steven de Lelie, Eric Kerremans, Ronny Smet, Mitta Van der Maat et Hilde Van Hulle, sous la direction de Marc Cnops.

La seconde moitié a été interprétée en français par Stéphanie Moriau, Benoît Strulus, Viviane Collet, Laurent Renard et Bernard d'Oultremont, de la Comédie Claude Volter et du Théâtre de la Valette, sous la direction de Léonil Mc Cormick.



VI. La Chambre des représentants et les citoyens

A. Publications

La Chambre des représentants édite, d'une part, une série de publications destinées au grand public et, d'autre part, des publications plus spécialisées.

LA CHAMBRE EN LIGNE



Chaque semaine, la Chambre fait rapport sur les activités de la semaine écoulée dans sa lettre d'information électronique.

Cette lettre d'information fournit notamment un aperçu:

- des audiences tenues par le Président de la Chambre,
- des questions orales posées en commission,
- des propositions et des projets de loi traités en commission,
- des questions orales posées en séance plénière,
- des propositions et des projets de loi traités en séance plénière,
- des textes légaux parus au Moniteur belge,
- des communiqués de presse du Président de la Chambre,
- du Conseil des ministres.

La lettre d'information compte plus de 1 300 abonnés.

[S'inscrire.](#)

TWITTER



En période d'activité parlementaire, la Chambre tweete quasiment tous les jours des points à l'agenda des commissions et de la séance plénière ainsi que le résultat des votes en séance plénière. Ces tweets attirent l'attention sur les principaux points qui seront traités en commission.



BROCHURE SUR LES COMMISSIONS

La Chambre a publié une petite brochure d'information sur le rôle des commissions dans la mécanique parlementaire. Qu'est-ce qu'une commission? Que fait une commission? Quelles sont les différentes commissions? Quelle est la composition d'une commission? Telles sont les questions auxquelles répond cette brochure, qui s'adresse au grand public.

FICHES INFORMATIVES

Les fiches 'info' sont destinées à fournir à un large public des informations sur la structure de l'État et le fonctionnement du Parlement fédéral. Chaque fiche aborde un sujet différent.

Les fiches peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre. Tous les responsables de groupes qui visitent la Chambre reçoivent un jeu complet de fiches à titre de préparation à la visite. Suite à la sixième réforme de l'État et aux élections du 25 mai 2014, les fiches 'info' ont été revues.



DÉPLIANT 'L'HÉMICYCLE DE LA CHAMBRE'

Ce dépliant en trois volets permet au visiteur de s'orienter dans la salle des séances plénières de la Chambre. Il comprend des informations détaillées sur la composition politique de la Chambre, la place des différents acteurs dans la salle des séances plénières et l'équipement technique de cette salle. Il est particulièrement pratique pour les visiteurs des tribunes publiques et lors des journées portes ouvertes.



BROCHURE 'PORTES OUVERTES'

Cette brochure est destinée aux personnes visitant le Palais de la Nation sans guide lors des journées 'portes ouvertes'.

LE MAGAZINE 'LA CHAMBRE.BE'

Au cours de l'année parlementaire 2013-2014, la Chambre a publié la quatorzième édition du magazine 'la Chambre.be'. Elle était presque entièrement consacrée au deuxième volet de la sixième réforme de l'État.

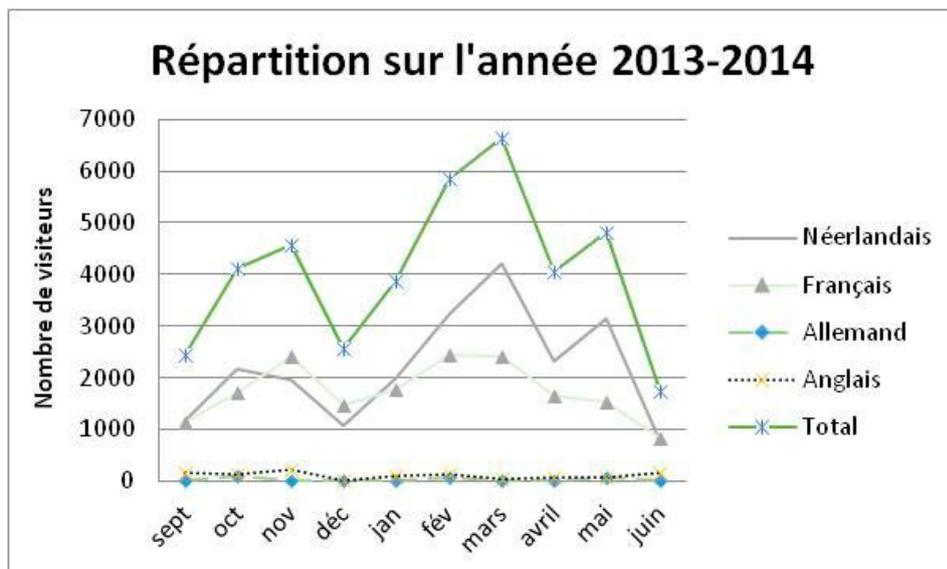
Le magazine de la Chambre, tiré à 10 000 exemplaires en français et 12 000 exemplaires en néerlandais, est destiné à un large public. Il est envoyé gratuitement aux écoles secondaires, aux bibliothèques, aux organismes de formation, aux associations de la société civile ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande. Tous les numéros du magazine peuvent être consultés sur le site web de la Chambre.



B. Visites guidées

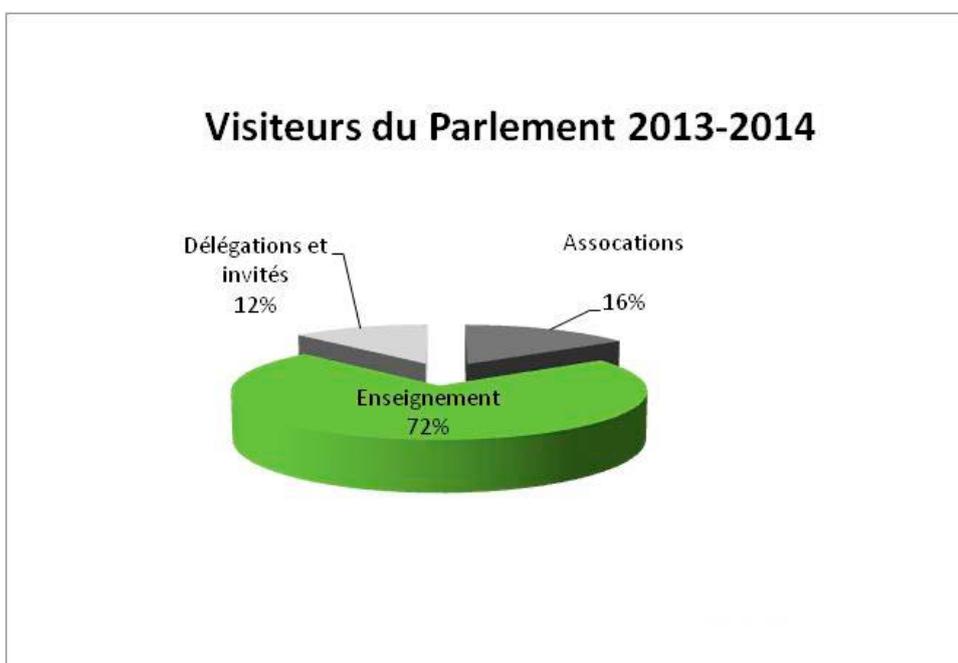
Répartition sur l'année

De septembre 2013 au 18 juin 2014, 40.734 personnes, réparties en 1.307 groupes, ont visité le Parlement fédéral. Les mois de mars 2014 (209 groupes), février 2014 (178 groupes) et mai 2014 (149 groupes) ont été les mois de plus grande affluence.

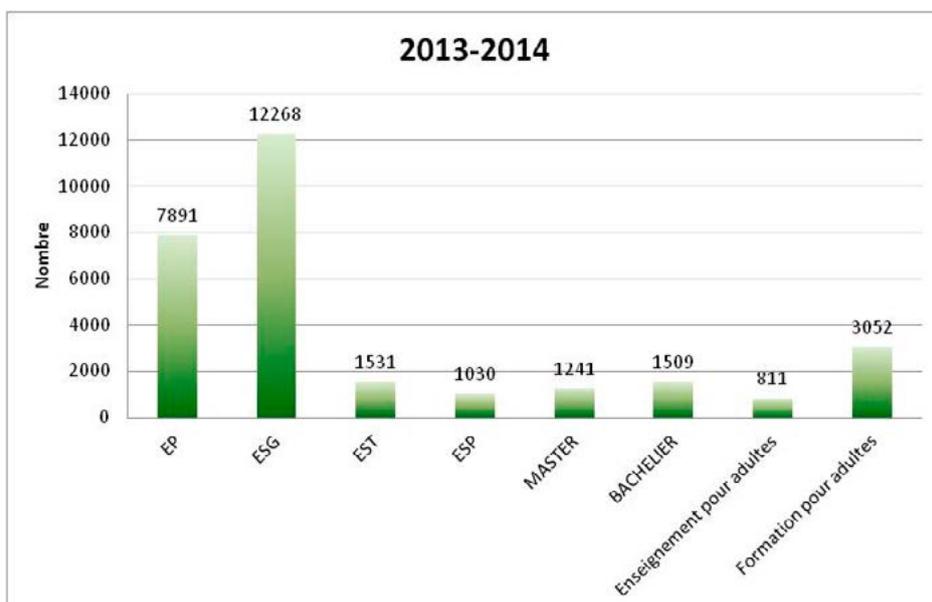


Catégories de visiteurs

Les groupes de visiteurs sont répartis en trois catégories principales.



Nombre de visiteurs selon le niveau d'enseignement



EP: Enseignement primaire

ESG: Enseignement secondaire général

Master: Enseignement universitaire

Enseignement pour adultes

ESP: Enseignement secondaire professionnel

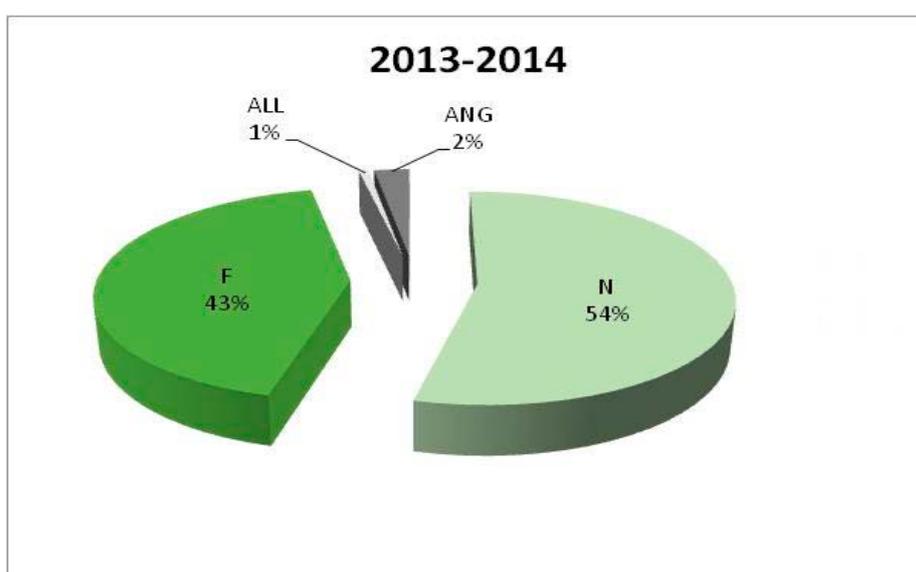
EST: Enseignement secondaire technique

Bachelier: Enseignement supérieur/universitaire

Formation pour adultes

La majorité des visiteurs émane de l'enseignement secondaire. En deuxième lieu, de l'enseignement primaire et enfin, une petite partie des visiteurs vient de l'enseignement pour adultes.

Nombre de visiteurs par rôle linguistique



Tribune des visiteurs

Les séances plénières de la Chambre ainsi que la plupart des réunions de commission sont publiques. Tout citoyen peut assister à ces réunions. Il suffit de se présenter à l'accueil au 13, rue de Louvain, 1000 Bruxelles. Sur présentation de leur carte d'identité, les visiteurs reçoivent un badge et sont admis à la tribune. En consultant le site internet de la Chambre www.lachambre.be, le citoyen peut s'informer sur les dates des réunions publiques.

C. Portes ouvertes

15 NOVEMBRE 2013 - LA FÊTE DU ROI

Le 15 novembre 2013, la citoyenneté européenne a été mise à l'honneur lors de la cérémonie civile au Parlement fédéral, faisant écho au thème de l'année européenne 2013.

Lors de cette cérémonie, M. André Flahaut, président de la Chambre des représentants, et Mme Sabine de Bethune, présidente du Sénat, ont convié, par l'intermédiaire des gouverneurs des provinces, quelque 400 invités au Parlement fédéral, en présence du Roi Albert II et de la Reine Paola, des Princes et Princesses Astrid et Lorenz, Laurent et Claire, de M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, de sénateurs et de députés. L'organisation de l'événement s'est faite avec la collaboration des provinces et a mis en lumière différents engagements citoyens.

D. Citoyenneté

11 novembre 2014 - Commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale

À l'invitation des présidents de la Chambre et du Sénat, plus de 300 élèves de cinquième et sixième années de l'enseignement primaire ont participé à la cérémonie à la Colonne du Congrès, en présence de nombreux dignitaires ainsi que du Roi Philippe. Durant l'après-midi, les jeunes ont pu discuter à la Chambre avec les nombreux vétérans présents. La discussion a été animée par Olivier Van der Wilt, conservateur du Fort de Breendonk.

8 mai 2014 – Cérémonies de commémoration de la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Europe

Organisée par la Défense à la Tombe du Soldat inconnu, la cérémonie a débuté à 11 heures avec, à l'initiative du Parlement fédéral, la présence active de 200 élèves des 5^e et 6^e années du secondaire provenant d'écoles de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre. Des jeunes de quatre provinces ont témoigné de ce qu'évoque pour eux la Seconde Guerre mondiale et des élèves ont déposé des fleurs.

Au Parlement fédéral, il y a eu deux temps forts:

- Une évocation de la Résistance à travers les deux guerres mondiales. Témoignages.
- La présentation en avant-première du parcours thématique: « Le Parlement durant la Grande guerre ».

9 mai 2014 - Séance de clôture de KRAS (Parlement des jeunes)

Comme les années précédentes, l'ASBL Globelink a organisé, le 9 mai 2014, la dernière journée de débats et de jeux de rôles « KRAS » au Parlement fédéral et au Parlement flamand. Cette année, le thème était « l'Alimentation ».

E. Colloques et journées d'études

Avec le soutien d'un parlementaire, des organisations peuvent organiser des journées d'études dans la Salle des congrès sur des sujets en rapport avec les compétences du Parlement fédéral.

16 octobre 2013

Débat sur la cohérence des politiques vis-à-vis du droit à l'alimentation, organisé par le groupe PS, en collaboration avec la Coalition contre la Faim (association d'une vingtaine d'organisations de coopération au développement travaillant sur les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation).

22 novembre 2013

États-généraux sur la prison organisés par le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire.

5 décembre 2013

Colloque sur le thème 'l'Europe face aux défis des minorités chrétiennes et des autres minorités d'Orient', organisé par le député Georges Dallemagne et la sénatrice Vanessa Matz.

5 décembre 2013

Congrès sur l'impact du sommet climatique de Varsovie, organisé par le groupe Ecolo-Groen.

12 décembre 2013

Conférence sur le thème 'La Belgique et l'Union Européenne face aux révoltes arabes', organisée par le député François-Xavier de Donnea.

3 février 2014

Rencontre-débat nationale sur le handicap, organisé par le groupe PS en collaboration avec le Collectif Handicap.

13 février 2014

Journée d'étude sur la maladie de Parkinson et la sclérose en plaques, organisée par les groupes sp.a, Open Vld et CD&V.

17 mars 2014

Après-midi d'étude sur le financement des hôpitaux, organisé par le groupe Ecolo-Groen.

24 mars 2014

Colloque européen sur le thème 'Les sectes et le faux débat des droits de l'homme' à l'occasion du 20^e anniversaire de FECRIS (Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme).

28 mars 2014

Séminaire sur les colonies israéliennes sur le territoire palestinien, organisé par CNCD-11.11.11.

31 mars 2014

Colloque sur la politique fiscale de la Belgique, organisé par le RJF (Réseau pour la Justice Fiscale) et le FAN (*Financieel Actie Netwerk*).

25 avril 2014

Assemblée générale du réseau européen d'avocats EUROJURIS, fêtant son 25^e anniversaire, précédée par des ateliers juridiques.

7 mai 2014

Séminaire sur l'internement organisé par le Conseil supérieur de la Justice.

6 juin 2014

Conférence de la CPMO (Concertation Permanente des Médiateurs et Ombudsmans), le réseau de médiateurs indépendants des services publics, des institutions publiques et du secteur privé.

10 juin 2014

Conférence sur la lutte contre la pauvreté, organisée par le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (RBLP).

F. Présentations de livres

23 octobre 2013

Présentation du livre et du DVD « *A shared path for 27 years* », réalisés à l'occasion du 27^e anniversaire du partenariat entre le Fonds belge pour la Sécurité alimentaire (FBSA) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

23 avril 2014

Présentation du livre « *Conjonctures congolaises 2013* » de l'asbl E-CA / CRE-AC (Centre de référence pour l'expertise belge en Afrique centrale).

G. Expositions

13 mars 2014

Vernissage de l'exposition « *leders dream telt* » (« Chaque rêve compte »), organisée par l'asbl *Samenlevingsopbouw*, avec 4 banderoles de 2 mètres sur 3, sur lesquelles étaient imprimées des oeuvres d'art réalisées par plus de 100 habitants vulnérables de Bergerhout, autour des thèmes 'le quartier', 'prestation de service social', 'Néerlandais' et 'discrimination'. L'exposition a été accessible au public jusqu'au 19 mars 2014.

2 avril 2014

Vernissage d'une exposition de caricatures sur les 50 ans de l'immigration turque et marocaine en Belgique, avec la remise des prix d'un concours de caricatures sur ce thème. Les dessins ont été exposés jusqu'au 9 avril 2014.

23 avril 2014

Vernissage de l'exposition 'Art différencié', organisée par l'asbl La Maisonnée (un service résidentiel pour personnes adultes à handicap mental). Une quarantaine de toiles et de sculptures sont restées accessibles au public jusqu'au 7 mai 2014.

H. Autres événements

15 novembre 2013

Journée Mondiale Poésie-Enfance: cérémonie de clôture avec remise de prix, organisée par l'asbl Maison Internationale de la Poésie Arthur Haulot.

28 novembre 2013

Action de sensibilisation organisée par les Parlementaires pour les Objectifs du Millénaire à l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA.

10 décembre 2013

Action symbolique organisée par Amnesty International à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme: installation d'une bougie géante gonflable d'Amnesty à la Place de la Nation.

27 mars 2014

Remise de l'*United Human Award* 2014 aux chorégraphes Sidi Larbi Cherkaoui et Damien Jalet.

27 mars 2014

Action symbolique des Parlementaires pour les Objectifs du Millénaire en vue d'attirer l'attention sur la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs.



VII. In memoriam

Anciens députés

	Nom	Date de décès	Date éloge funèbre
	Wilfried MARTENS	09.10.2013	07.11.2013
	Sébastien DE RAET	06.11.2013	05.12.2013
	Yvon HARMEGNIES	22.11.2013	05.12.2013
	Danny VANDENBOSSCHE	01.12.2013	18.12.2013
	Damien YZERBYT	19.01.2014	06.02.2014
	Paul TANT	28.02.2014	13.03.2014
	Luk VAN HORENBEEK	08.03.2014	27.03.2014
	Jos CHABERT	09.04.2014	24.04.2014

	Nom	Date de décès	Date éloge funèbre
	Jean-Luc DEHAENE	15.05.2014	23.10.2014
	André DEGROEVE	19.05.2014	17.07.2014
	François DUFOUR	03.06.2014	17.07.2014
	José CANON	11.06.2014	17.07.2014

